



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 23 décembre 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

### 12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Service de la culture - 1150230008

Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au site McTavish de la Promenade urbaine «Fleuve-Montagne» - Autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

### 12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat de services professionnels

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1157065003

Accorder un contrat de services professionnels gré à gré à l'Université d'Ottawa pour réaliser la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime, pour une somme maximale de 124 082,48 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

### 20.003 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156627004

Autoriser une dépense additionnelle de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet et à la complexité des travaux du projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique (CE14 1452) majorant ainsi le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses

### 20.004 Contrat de services professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1151701020

Accorder un contrat de services professionnels à Rayside Labossière inc. pour la réalisation d'une démarche planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine - Somme maximale de 135 593,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14747 (3 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

### 20.005 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie, Direction de l'exploitation - 1155967002

Accorder un contrat à Groupe Rousseau Lefebvre Inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal - Somme maximale de 300 176,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14697 (3 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.006** Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1154346007

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois - Montant maximal de 116 998,56 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.007** Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1154346006

Accorder un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois - Montant maximal de 115 894,80 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.008** Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1154346005

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cyclone Santé pour fournir des services de médecin-conseil au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois - Montant maximal de 106 236,90 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.009** Entente

CE Service des infrastructures, voirie et transports - 1150752003

Approuver l'entente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet de corridor du Nouveau pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars taxes en sus

**20.010** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323013

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour les besoins de différents services corporatifs, pour une période de 9 ans à compter du 1er octobre 2016, un espace à bureau situé au 3e étage de l'édifice 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative approximative de 2 195,04 m<sup>2</sup>, pour un loyer total de 6 190 442,66 \$ taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.011** Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1150498003

Accorder une contribution financière de 30 000 \$ à l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) pour la tenue à Montréal du 12 au 15 avril 2016 du congrès national sur le logement et l'itinérance - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.012** Subvention - Contribution financière

CE Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1150741002

Accorder une contribution financière de 10 500 \$, relativement à la réalisation de plusieurs travaux importants, à l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 6 au 27 avril 2016, qui seront réalisés par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), en mission humanitaire

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.013** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1154804001

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants à la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.014** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1152726036

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire

**30.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1150706011

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016 - Autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour la mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015

**30.004** Administration - Adhésion / Cotisation

CM Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1154784017

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense de 424 217,97 \$, taxes incluses

**30.005** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification assurance qualité et service à la clientèle - 1157163001

Autoriser un budget additionnel de dépense de 653 562,59 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant - Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement - Autoriser le transfert du solde du budget 2015 (revenus et dépenses) de la section au budget 2016

Compétence d'agglomération : Acte mixte

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Adoption

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1155075003

Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 40.002 Règlement - Adoption

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1154368007

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) afin d'autoriser les utilisateurs de la planche à roulettes à circuler dans les pistes cyclables

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

### 40.003 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1155025005

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent

### 40.004 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1155025004

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic

### 40.005 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1155025003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**40.006** Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1151081005

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

**40.007** Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1151081006

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés (volet agglomération)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**40.008** Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1151081007

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

**40.009** Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1151081008

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 20 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1151079008

Déposer le rapport de consultation publique sur le Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

### 60.002 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises - 1144233003

Déposer l'avis Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal et les recommandations émises par le Conseil des Montréalaises

### 60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1151159004

Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal

*Compétence d'agglomération : Acte mixte*

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>14</b>



**Dossier # : 1150230008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." Autoriser une dépense de 22 995\$, taxes incluses, pour la réalisation du concours.

Il est recommandé :

1. de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne";
2. d'autoriser une dépense de 22 995\$, taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-08 15:08

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150230008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." Autoriser une dépense de 22 995\$, taxes incluses, pour la réalisation du concours.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En avril 2014, la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un regroupement de professionnels de la relève d'affaires, approche le Service de la culture (SC), via son Bureau d'art public, afin de proposer un projet de don d'une oeuvre d'art public aux Montréalais, dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. Le 16 décembre 2014, le conseil municipal approuve un projet de protocole d'entente entre la Ville et la BAAM relativement aux conditions d'accueil de ce don. La BAAM a la responsabilité de réunir 100 mécènes qui donneront 1000\$ chacun, afin de faire l'acquisition d'une oeuvre d'art de 100 000\$; la campagne est complétée à l'automne 2015. Pour sa part, la Ville doit émettre des reçus pour fins d'impôts aux donateurs et organiser, avec la participation de la BAAM, un concours par avis public pour faire l'acquisition d'une oeuvre d'art public.

Tel que prévu dans le protocole d'entente, le site qui a été retenu se trouve sur la rue McTavish, à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest, et s'inscrit dans la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." Cette dernière est un projet de legs majeur du 375e qui reliera deux lieux emblématiques de la ville. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable du concept et du tracé de cette première promenade urbaine. Les consultants Groupe SMi et Lemay+DAA sont chargés de la conception détaillée et de l'exécution de ce projet, dont la gestion a été confiée au Services des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Conformément aux pratiques administratives de la Ville, c'est le Bureau d'art public (BAP) qui assume les activités relatives à la réalisation des projets d'art public, tant sur le plan de la gestion du concours que pour la réalisation et l'installation des oeuvres. Alors que le SGPVMR accompagne le SC tout au long du processus

de concours, le SIVT est impliqué dans la coordination de l'intégration et de l'installation de l'oeuvre au site.

Conformément à l'entente entre la Ville et la BAAM, cette dernière a été consultée au cours de la définition du programme du concours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décembre 2015 - Accepter les 85 dons individuels des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM) à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public; autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à chacun des mécènes de la BAAM, d'une valeur totale de 81 500 \$.

CE15 0349 - 4 mars 2015 - Accepter des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, 27 dons individuels totalisant 18 500 \$, à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public; autoriser l'émission de 27 reçus officiels pour fins d'impôts aux donateurs listés dans le dossier décisionnel, pour une somme totale de 18 500 \$.

CM14 1248 - 16 décembre 2014 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal.

### **DESCRIPTION**

L'oeuvre d'art sera installée au sud de la rue McTavish, en bordure de la rue Sherbrooke, du côté ouest de la rue McTavish. Un rappel pourrait être installé du côté est. L'oeuvre sera en dialogue avec la rue Sherbrooke et sera perceptible par les automobilistes qui l'empruntent : son expérience privilégiée sera toutefois à l'échelle du piéton.

Le Bureau d'art public tiendra un concours par avis public destiné aux artistes professionnels québécois de 45 ans et moins. Le processus de sélection du projet se tiendra en deux étapes. Dans un premier temps, un jury composé de cinq membres sélectionnera dix candidats parmi les dossiers de candidature reçus. Par la suite, les cent mécènes sélectionneront trois artistes finalistes qui seront invités à déposer un dossier complet ainsi qu'à présenter leur concept. Au terme de cette étape, les mécènes sélectionneront un projet gagnant.

Le jury, qui est consultatif, participera à toutes les étapes du processus de sélection : son rôle sera de seconder les mécènes dans leur prise de décision. Il réunira : trois spécialistes en arts visuels ayant une connaissance de l'art public, un architecte paysagiste du SGPVMR et le chargé de projet du Bureau d'art public.

### **JUSTIFICATION**

La Promenade urbaine « Fleuve – Montagne » constituera un legs majeur du 375e anniversaire de fondation de Montréal. L'intégration de l'art public à ce projet d'aménagement urbain vise à appuyer la qualité des interventions qui seront réalisées.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ces contrats de 22 995\$, taxes incluses, sera assumé comme suit: un montant maximal de 20 997,50\$, net de ristourne de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12--015 - Acquisition et restauration d'oeuvres d'art public.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public. De plus, le projet du Cadeau MTL 375<sup>e</sup> met de l'avant l'implication du milieu des affaires dans le développement et le rayonnement de la Ville et de l'art public, dans le but de sensibiliser les Montréalais à la question du mécénat.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

11 janvier 2016 Dépôt des dossiers de candidature  
Février 2016 Premières rencontres du jury et des mécènes : sélection de 10 candidats, puis de trois finalistes  
Mai 2016 Deuxième rencontre des jurys : sélection du projet lauréat  
Juin 2016 Octroi du contrat de réalisation à l'artiste lauréat  
2017 Inauguration de l'oeuvre d'art

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI) et aux pratiques administratives des concours d'art public du SC.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
François GAGNÉ, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Nicole BASTIEN, Service des communications

Lecture :

Marie-Claude SEGUIN, 26 novembre 2015  
François GAGNÉ, 26 novembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurent VERNET  
Commissaire à l'art public

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-12

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-12-07

CE : 12.002  
2015/12/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2015/12/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2015/12/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1157065003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels gré à gré à l'Université d'Ottawa pour réaliser la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime, pour une somme maximale de 124 082,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université d'Ottawa s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », soit (i) alimenter le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité sur les données probantes reconnues internationalement; (ii) organiser et réaliser le processus d'évaluation en partenariat avec les acteurs municipaux du Réseau; et, (iii) superviser l'équipe d'assistants de recherche dans la production de documents synthèse et d'outils reliés à ces tâches dans le but d'améliorer les stratégies de réduction de la criminalité et la prévention de la victimisation, pour une somme maximale de 124 082, 48 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-01 17:14

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1157065003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels gré à gré à l'Université d'Ottawa pour réaliser la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime, pour une somme maximale de 124 082,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est partenaire du Réseau municipal en prévention de la criminalité, ci-appelé Réseau. Au nom du Réseau, la Ville a déposé le projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » auprès du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime. Le projet a été retenu en 2013 par le ministre, puis approuvé par le conseil municipal de septembre 2015 (voir décision antérieure). La Ville administre ainsi le budget du Réseau depuis octobre 2015. Le Réseau est actuellement constitué de 15 villes canadiennes représentant toutes les régions du pays. Le budget total du projet s'élève à 867 601,71 \$ sur trois ans et est entièrement financé par le ministère de la Sécurité publique du Canada.

Dans le cadre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » est prévue l'embauche d'un consultant professionnel pour superviser les travaux de recherche et d'évaluation du projet. Le budget pour ces services professionnels, le salaire du consultant ainsi que de ses assistants de recherche, s'élève à 124 082 \$ pour la durée du projet soit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM15 1084 du 21 septembre 2015**

Approuver un projet d'accord de subvention par lequel le ministre de la Sécurité publique Canada - Centre national de prévention du crime (CNPC) accorde un soutien financier d'un montant maximal de 867 601,71 \$ à la Ville de Montréal pour la mise en oeuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour

la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2018, dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)

## **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal est signataire de l'accord de subvention avec le ministère de la Sécurité publique pour administrer la mise en oeuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » du Réseau. Elle doit selon l'accord engager un consultant et ses assistants de recherche pour superviser les travaux de recherche et d'évaluation du projet, soit : (i) alimenter le Réseau sur les données probantes reconnues internationalement; (ii) organiser et réaliser le processus d'évaluation en partenariat avec les acteurs municipaux du Réseau; et (iii) superviser l'équipe d'assistants de recherche dans la production de documents synthèses et d'outils reliés à ces tâches dans le but d'améliorer les stratégies en réduction de la criminalité et la prévention de la victimisation.

Pour ce faire, le consultant participe aux réunions du comité de coordination du Réseau ainsi qu'aux rencontres d'un comité élargi en plus de donner son expertise pour encadrer les assistants de recherche. Au total, pour les trois prochaines années, il est prévu que le consultant organise 18 rencontres et se déplace pour ces occasions à travers le Canada dans les municipalités qui accueilleront le Réseau pour ces rencontres.

L'Université d'Ottawa a déjà été sélectionnée comme partenaire clé pour ce contrat grâce à la renommée et l'expertise démontrée du professeur Irvin Waller, docteur en criminologie et référence éminente dans ce domaine. La faculté de criminologie de l'Université d'Ottawa est, elle aussi, reconnue fortement pour son expertise dans ce domaine.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de convention de ce contrat de services professionnels de gré à gré vient régir les modalités des services offerts par l'Université d'Ottawa pour la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet. L'expertise du consultant de l'Université d'Ottawa est essentielle. Ces services professionnels permettent de bonifier le projet et de le faire rayonner. L'apport de l'Université d'Ottawa est spécifié dans l'annexe A de l'accord de la convention.

La Ville de Montréal devient, par la même occasion, un incontournable et une référence pour la gestion et l'administration de projet en prévention de la criminalité à une échelle pancanadienne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les services professionnels sont financés via le budget de 867 601,71 \$ pour la gestion du Réseau accordé à la Ville de Montréal par Sécurité Publique Canada. Les crédits sont prévus au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour une somme maximale de 124 082,48 \$. Cette somme couvre les honoraires, les frais d'administration et toutes les taxes applicables aux services professionnels du contractant. Un engagement de gestion sera réservé en début de chaque année. Les versements sont prévus dans les trente (30) jours de l'approbation des factures. Les sommes à déboursier par exercice financier sont prévues comme suit :

### Exercice financier 2015-2016

- au 31 mars 2016 33 950,10 \$
- au 30 septembre 2016 19 617,39 \$

### Exercice financier 2016-2017

- au 31 mars 2017 24 965,53 \$

- au 30 septembre 2017 16 187,45 \$

#### Exercice financier 2017-2018

- au 31 mars 2018 14 340,50 \$
- au 30 septembre 2018 15 021,51 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans la politique de développement durable pour une meilleure qualité de vie pour les citoyens à travers la solidarité et la cohésion sociale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le contrat de services professionnels avec l'Université d'Ottawa pour les services du docteur en criminologie Irvin Waller et ses assistants de recherche permettra au Réseau de bénéficier d'une expertise mondiale pour mettre de l'avant tout son plein potentiel dans la réalisation de son mandat. La réalisation de ce contrat permettra de documenter les divers éléments liés au transfert de connaissance dans le domaine de la criminalité. Par la même occasion, la Ville de Montréal, administrant et gérant le projet pour le Réseau, rayonnera sur la scène municipale, québécoise et pan canadienne en tant que leader en matière de prévention de la criminalité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Décembre 2015** Présentation au comité exécutif

**Janvier 2016** Présentation au conseil municipal pour approbation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Audrey BADY  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-11-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-12-01



**Dossier # : 1156627004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet et à la complexité des travaux du projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique (CE14 1452) majorant ainsi le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses - Contrat 14284.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet et à la complexité des travaux;
2. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc. Architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique, (CE14 1452) majorant ainsi le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-10 14:25

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156627004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet et à la complexité des travaux du projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique (CE14 1452) majorant ainsi le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses - Contrat 14284.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat de services professionnels pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301, Sherbrooke Est a été octroyé à la firme Cardin Ramirez Julien Inc. le 24 septembre 2014 par résolution du CE14 1452 au montant de 233 502,73 \$; la firme Cardin Ramirez Julien Inc. ayant obtenu le plus haut pointage pour ce mandat, suite à l'appel d'offres public 14-13721 et à l'analyse des offres de service par le comité de sélection.

La valeur du contrat a été établie en fonction des paramètres de l'appel d'offres et du prix de la soumission. Pour les services de base, la soumission prévoit une rémunération à pourcentage établie sur la valeur totale projetée des travaux de 2 600 000 \$ avant taxes. Le calcul des honoraires d'architecture a été fait sur 100 % de la valeur des travaux estimés c'est-à-dire les honoraires d'ingénierie électromécanique sur une valeur de 25 % de 2 600 000 \$, pour l'ingénierie en charpente et civil sur une valeur de 10 % de 2 600 000 \$ . Le contrat comportait en plus une étude demandée à l'appel d'offres pour laquelle un montant forfaitaire est inclus au contrat. Un budget de contingences de 15 % est également inclus au montant du contrat.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public pour les travaux de construction et le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme Norgereq Ltée pour un montant de 3 837 779,04 \$ par résolution du CM15 0982 le 18 août 2015. Par conséquent, les honoraires de base doivent être ajustés en fonction du montant du contrat de construction, soit sur la base de la valeur avant taxes et contingences de 2 781 604,00 \$ de la proportion respective de chacune des spécialités en ingénierie.

Le chantier a débuté depuis le 14 septembre 2015, la fin des travaux est prévue fin mars 2016. Le chantier est complété à environ 17 % au 31 octobre 2015 et le déroulement laisse

présager une prolongation de chantier.

La révision d'une partie des documents liée à des demandes du CCU émises après l'octroi du contrat a impliqué du travail supplémentaire par rapport au mandat initial. De plus, la complexité du chantier, causée par la nature des travaux et le fait que ces travaux soient réalisés par phases dans un bâtiment occupé, requiert une surveillance accrue de la part des professionnels par rapport à leur mandat initial.

L'augmentation du contrat d'honoraires professionnels servira principalement à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0982	18 août 2015	Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires
CE14 1452	24 sept. 2014	
		Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires conformes), contrat 14284.

### **DESCRIPTION**

L'augmentation du contrat d'honoraires professionnels vise à permettre aux professionnels de compléter la surveillance des travaux de construction en cours et de bonifier les services de surveillance dans le but de faciliter le déroulement du chantier qui comporte des travaux complexes, à plusieurs endroits du bâtiment, dans un bâtiment existant dont les locaux sont occupés.

### **JUSTIFICATION**

Suite à l'octroi du contrat de construction, la majoration des honoraires professionnels est requise afin de s'ajuster au prix des travaux, à leur complexité, au contexte et aux conditions de chantier.

- L'ajustement des honoraires de base au coût réel des travaux, tel que prévu à l'article 5.1.1 a) de la convention, malgré le fait que les coûts de construction soient légèrement supérieurs au budget de départ, génère un crédit lié à l'ajustement de la valeur des travaux d'ingénierie qui eux, sont inférieurs au budget de départ. Les ingénieurs étant rémunérés à pourcentage sur la valeur des travaux de leur spécialité.
- Des contingences de 20 % ont été prévues au contrat de l'entrepreneur général, afin de couvrir les travaux additionnels potentiels qui, en raison de la nature des travaux de réfection et de réaménagement dans un bâtiment existant avec plusieurs conditions inconnues, risquent de générer plusieurs directives de changement liées aux conditions de chantier. Les contingences du contrat de services professionnels avaient été fixées à 15 %; leur majoration à 20 % est requise de façon à suivre les conditions de chantier.
- Compte tenu de la complexité des travaux, de leur réalisation dans des locaux occupés, des ajustements particuliers requis en début de chantier suite aux exigences

du CCU et du fait que le chantier risque de se prolonger, des honoraires supplémentaires sont également à prévoir.

Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation des honoraires demandés :

	Montant (Avant taxes)
Ajustement des honoraires de base	(7 390,13 \$)
Augmentation du pourcentage de contingence de 15 % à 20 %	7 351,97 \$
<b>Honoraires Supplémentaires</b>	
Relevés (Phase de conception)	737,00 \$
Ajustements des documents aux exigences du CCU	4 308,08 \$
Honoraires pour surveillance des travaux accrue de la part de l'architecte	33 800,00 \$
Prolongation de chantier au-delà du délai prévu par la convention	8 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>47 306,93 \$</b>
TPS (5 %)	2 365,35 \$
TVQ (9.975 %)	4 781,87 \$
<b>TOTAL</b>	<b>54 391,14 \$</b>

La dépense additionnelle à prévoir est de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels, majorant ainsi le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 23,3 % par rapport au montant de la convention originale ou de 41,8 % par rapport au montant de l'offre de services professionnels originale avant contingences.

La portée des travaux inclus au projet est la même que celle définie dans le mandat original, c'est la complexité de réalisation qui est supérieure. Les travaux planifiés sont tous requis sur le bâtiment sans délais, car ils sont liés à l'étanchéisation de l'enveloppe extérieure et à la correction de problèmes liés à la contamination fongique pour lesquels la CSST a émis des dérogations (avis de correction) qui doivent être considérés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant maximal de 54 391,14 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-082 du règlement - Protection immeuble. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. ( Exercice 2015 : 20 000\$, 2016 : 34 391,14 \$ )

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le respect de la politique de développement durable de la Ville, lorsqu'applicable, est prévu au contrat de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'augmentation des honoraires professionnels demandée vise à permettre de compléter la surveillance du chantier jusqu'à la fin des travaux et d'ajuster les honoraires en fonction du volume de modifications requises au chantier d'après les conditions existantes du bâtiment.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de construction au CM : 18 août 2015

Réalisation des travaux : septembre 2015 à mars 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALARIE  
Gestionnaire immobilier  
514 872-5387

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2015-11-25

André Cazelaïs  
Chef de section  
Gestion immobilière - Corporatif

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carlos MANZONI  
Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2015-12-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2015-12-07



**Dossier # : 1151701020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à RAYSIDE LABOSSIÈRE INC. pour la réalisation d'une démarche planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes et imprévus (15%) inclus - Appel d'offres public (15-14747) - (3 soumissionnaires - 1 seul conforme). Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel RAYSIDE LABOSSIÈRE INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une démarche de planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes et imprévus (15 %) inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14747 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-02 15:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151701020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à RAYSIDE LABOSSIÈRE INC. pour la réalisation d'une démarche planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes et imprévus (15%) inclus - Appel d'offres public (15-14747) - (3 soumissionnaires - 1 seul conforme). Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), en collaboration avec le Service des communications (SC) et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PMR), souhaite réaliser une démarche de planification participative, laquelle a pour objectif de construire avec les parties prenantes une vision partagée du développement à long terme du parc. Puisque le dernier plan d'ensemble du parc date de plus de 20 ans, lequel n'a pas fait l'objet de consultations publiques et n'a pas été entériné par l'Administration, il apparaît primordial que le SGPVMR se dote d'un cadre de référence lui permettant d'assurer la pérennité des qualités paysagères en accord avec la réalité d'aujourd'hui.

En 2010, la Ville de Montréal a intégré le processus d'acceptabilité sociale à son Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion des actifs municipaux.

Conformément aux dispositions de la Politique de consultation et de participation publique de la Ville, ce processus mise sur l'interaction avec les parties prenantes dès la phase de planification des projets. L'objectif ici ne vise pas à faire accepter un projet mais bien à rendre un projet acceptable en s'assurant qu'il réponde aux aspirations du milieu d'insertion. La démarche de planification participative dans le cadre du plan directeur poursuit les objectifs de cette Politique afin de mener avec succès ce projet prioritaire.

Compte tenu de l'envergure du projet et de la nature des services professionnels requis, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en démarche de planification participative. Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 19 octobre 2015 et s'est terminé 24 jours plus tard, soit

le 11 novembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 11 novembre 2015 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 23 novembre 2015 à 10 h. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres. Deux addendas ont été émis. L'addenda émis le 17 août 2015 visait une prolongation de la période d'appel d'offres d'une durée supplémentaire de 7 jours. Le deuxième addenda concernait la modification de la période du mandat qui passait de 1 an à 6 mois et des ajustements à l'échéancier. Les questions et réponses de ce deuxième addenda ne semblent pas avoir eu un impact sur les prix. Les addendas ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure.

## **DESCRIPTION**

Le SGPVMR veut déployer le programme d'interaction en deux phases.

### PHASE 1 – INFORMATION

L'attachement au parc nuance la perception du lieu et nécessite une première approche informative qui devra présenter les éléments de composantes principales du parc. À cet effet, plusieurs documents de référence pourront être mis à la disposition de la firme pour diffuser de l'information pertinente afin d'alimenter les réflexions en vue de l'étape suivante de la concertation.

### PHASE 2 – PLANIFICATION PARTICIPATIVE

Succédant à la phase informative, les activités d'échanges en vue d'alimenter l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine pourront démarrer (co-design, future search, etc.). Le plan directeur prendra appui sur un diagnostic des enjeux et des besoins. Il permettra de camper une vision de mise en valeur pour le site et d'identifier les orientations d'aménagement, et dans certains cas, des interventions ainsi que des moyens de mise en œuvre concrets. À chacune des trois étapes de planification (diagnostic, vision, orientations), le SGPVMR souhaite établir une collaboration étroite avec les acteurs du milieu montréalais afin d'enrichir la réflexion et la définition du projet.

Pour chacune des phases, le mandat comprend principalement sans s'y limiter :

- La prestation de services-conseils en interaction;
- La planification et la réalisation d'un programme d'activités de planification participative tenant compte des phases 1 et 2;
- La production d'un rapport final qui résume le programme d'activités de planification participative.

Puisque le futur du parc La Fontaine suscite un intérêt marqué des parties prenantes et qu'il soulève des opinions sensibles et campées par les différents acteurs montréalais, le SGPVMR désire élaborer un programme de planification participative constructif. À cet effet, plusieurs plateformes d'échanges devront être mises en place pour accompagner le SGPVMR dans la collecte des préoccupations et des aspirations des parties prenantes sur les composantes du plan directeur. Pour ce faire, la firme devra faire appel à des méthodes novatrices de concertation. Les activités pourront prendre de multiples formes et devront

être planifiées en tenant compte des parties prenantes et des objectifs spécifiques qui s'adressent à quatre plateformes d'échanges spécifiques :

#### Le comité consultatif

Composé de parties prenantes stratégiques qui œuvrent au développement de l'aménagement de la Ville, le volet accompagnement consiste en un comité consultatif qui devra faire des recommandations à des moments clés. Celui-ci pourrait entre autres se prononcer sur la stratégie de planification participative du parc et se pencher sur des sujets stratégiques concernant l'aménagement du parc.

#### Le comité des services internes de la Ville de Montréal

Plusieurs services internes sont impliqués dans le projet du plan directeur du parc La Fontaine selon leur engagement et leur responsabilité dans l'aménagement, l'entretien et l'animation. Les objectifs poursuivis par ce comité sont tout d'abord d'assurer un suivi continu tout le long du processus de concertation et d'établir un canal de communication principale pour émettre des recommandations, commentaires, opinions sur les sujets à couvrir dans le cadre de la démarche de planification participative et de l'élaboration du plan directeur.

#### L'interaction avec les parties prenantes et les partenaires

Au cœur du mandat de planification participative, ce volet interpelle les parties prenantes sur l'ensemble du territoire montréalais, étant donné que ce parc fait partie du réseau des grands parcs urbains. Les riverains du parc, citoyens de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal, seront les parties prenantes plus spécifiquement sollicitées à participer. Ce volet interpelle aussi les partenaires, et de manière plus particulière, les diverses institutions scolaires, les organismes communautaires et les groupes sportifs impliqués dans la dynamique du parc.

#### La plateforme interactive

Une plateforme interactive en ligne dont le modèle reste à déterminer devra être proposée. Le mandataire retenu aura à déterminer son contenu en collaboration avec le chargé de projet du SGPVMR et le Service des communications. Il devra alimenter son contenu tout le long du processus d'interaction.

### **JUSTIFICATION**

Dans le présent dossier, on compte treize (13) preneurs de cahier de charges et trois (3) firmes ont déposé une offre de services. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de 6 mois, afin de répondre aux délais demandés. Les soumissions reçues ont été évaluées et une (1) firme a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme RAYSIDE LABOSSIÈRE INC. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total
RAYSIDE LABOSSIÈRE INC.	77,2 %	10,88	116 843,34 \$	18 750,00 \$	135 593,34 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne		125 000,00 \$	18 750,00 \$	143 750,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				- 8 156,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				- 5,67 %

Le montant des honoraires professionnels est de 116 843,34 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 18 750,00 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels supplémentaires (services professionnels spécialisés, rencontres supplémentaires, activités imprévues, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à RAYSIDE LABOSSIÈRE INC. est de 135 593,34 \$, taxes et imprévus inclus.

Le prix déposé par l'adjudicataire recommandé est inférieur de 5,67 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 23 novembre 2015 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat 135 593,34 \$, taxes, imprévus, et contingences inclus sera financé comme suit :  
Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme 135 593,34 \$, taxes, imprévus et contingences inclus, est prévu au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, cette note ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Il y a lieu d'effectuer un virement budgétaire de 16 503,07 \$ de l'activité "Horticulture et arboriculture" vers l'activité "Industries et commerces". Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le parc La Fontaine bénéficie d'une appropriation hors du commun des riverains du parc, mais également des Montréalais en général qui entretiennent un lien émotif avec ce site, et ce, depuis sa création. À ce titre, il s'est vu attribué un statut unique par la population et il est l'objet de visions diverses et toutes personnelles quant à son avenir, lesquelles sont au cœur des enjeux du présent mandat. Aujourd'hui ce parc est à un tournant de son développement puisque d'importants travaux de mise aux normes et de réaménagement sont rendus nécessaires, et dans certains cas urgents. Cependant, il n'y pas de point de convergence sur la nature des transformations et la pertinence de celles-ci. C'est à la lumière de cette conjoncture que l'interaction des parties prenantes et des partenaires est

incontournable et souhaitable en vue d'entendre la voix des usagers et des riverains et de concilier les points de vue afin d'en arriver à l'adhésion de tous au plan directeur. Dans le cadre de ce processus, une des étapes cruciales consiste à informer les participants sur la nature propre du parc, son patrimoine, ses composantes paysagères ainsi que sur ses aspects fonctionnels, réglementaires et de programmation de manière à nourrir la réflexion et les échanges sur une base commune et partagée du lieu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Démarche participative (présent contrat) :

- Début du contrat : janvier 2016
- Fin du contrat : juin 2016

Services professionnels en architecture de paysage (à venir) :

- Décembre 2015 à décembre 2017

Plan directeur

- livrable du rapport de concertation : juin 2016
- livrable du plan directeur : septembre 2016
- livrable du plan d'action : décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patricia GUILBARD, Service des communications  
Kathleen LÉVESQUE, Le Plateau-Mont-Royal  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Patricia GUILBARD, 27 novembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise L BLANCHET  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-27

Jean-François NADON  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-11-30

**Dossier # : 1155967002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Rousseau Lefebvre Inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$ (incluant les taxes et les contingences). Appel d'offres public # 15-14697 trois (3) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 300 176,15 \$, taxes et contingences incluses, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ou sur invitation #15-14697 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-14 08:18

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155967002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Rousseau Lefebvre Inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$ (incluant les taxes et les contingences). Appel d'offres public # 15-14697 trois (3) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et conçu par l'architecte de paysage Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal est un site qui fait la fierté des Montréalais. Il se caractérise, entre autres, par ses serres et son bâtiment administratif construit en 1937, oeuvre appréciable de l'architecte Lucien F. Kéroack. Il se caractérise également par ses différents jardins thématiques et ses cultivars, d'une diversité riche et significative, qui en fait un des jardins botaniques les plus importants au monde. Parmi ceux-ci, le Jardin aquatique, conçu par Henry Teuscher, regroupe une intéressante collection de plantes des milieux humides et aquatiques, provenant de divers horizons.

Ces installations composées de cent dix bassins disposés fonctionnellement permettent aux visiteurs d'apprécier de près la richesse et la diversité de ce jardin. Le Jardin aquatique regroupe des spécimens appartenant à des groupes taxonomiques divers, parmi lesquels les plantes entièrement submergées, les plantes à feuilles flottantes et les plantes émergentes des milieux humides ou des plans d'eau peu profonds. Datant de 1938, ces installations constituent indéniablement un attrait particulier du Jardin botanique. Elles n'ont, cependant, pas bénéficié de travaux de rénovation ou de restauration appréciables depuis fort longtemps, si ce n'est l'entretien saisonnier d'usage, pour assurer leur utilisation périodique. Conséquemment, elles ont subi l'oeuvre du temps, soit le vieillissement apparent des finis architecturaux, les fissurations, l'usure ou la dégradation de leurs composantes par l'usage saisonnier et le contact de l'eau. Sous ces installations, des corridors souterrains abritent le réseau de tuyauterie qui alimente les différents bassins. C'est un espace clos, dont la problématique est la présence d'un taux d'humidité élevé, ce qui a accentué l'oxydation des systèmes et l'infiltration d'eau autour des tuyaux corrodés qui traversent la dalle, affectant le béton particulièrement. Ce réseau doit être remplacé entièrement.

Par ailleurs, le projet comprend l'ajout de deux séries de bassins de phytotechnologie qui serviront à la filtration naturelle des eaux, ce qui donne une dynamique moderne et nouvelle à ce jardin, qui s'inscrira désormais dans l'approche de développement durable d'Espace pour la vie. Aussi, il y a lieu de noter la construction d'un nouveau bassin pour les

plantes victoria, qui sont des spécimens très particuliers en regard à la dimension qu'elles peuvent atteindre à maturité et qui vient enrichir la collection du Jardin aquatique.

En outre, un cabanon en bois, désuet et peu esthétique, renferme les contrôles électriques, doit être remplacé par un pavillon approprié, bien intégré au site, soustrait à la vue directe des visiteurs. Il fera office de chambre de mécanique intégrée au projet.

Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie, car ils nécessitent des ressources techniques et la maîtrise de diverses spécialités dont nous ne disposons pas.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 (GDD 113 266 2002), 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à fournir les services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie (structure, mécanique et électricité), et en éclairage pour l'analyse de l'état des installations et la préparation des plans et devis, en vue du réaménagement du Jardin aquatique du Jardin botanique de Montréal, incluant les trois fontaines (circulaires) et les espaces adjacents les entourant, cela, dans le respect du patrimoine architectural du site. Le mandat a pour objectif la restauration des installations tant du point de vue architectural que fonctionnel, incluant les systèmes mécanique et électrique. Un plan d'aménagement fait partie du mandat. Il vise à intégrer en un ensemble harmonieux le Jardin aquatique, dont des nouveaux bassins et une nouvelle salle de mécanique, avec des liens marqués vers le Jardin de Chine et le Jardin japonais, incluant ses espaces adjacents et les fontaines. Le mandat sera de :

- Faire les relevés, compléter les études et analyses requises;
- Préparer les plans et devis incluant les estimations;
- Préparer les documents de demande de permis;
- Compléter l'analyse des soumissions;
- Assurer la surveillance des travaux;
- Établir et remettre les documents de fin de projets;
- Faire le suivi des garanties après la fin des travaux.

En résumé, l'objectif du réaménagement du site est de le renouveler en le rendant plus attrayant encore, tout en faisant appel à de l'innovation aussi bien conceptuelle que technique, en privilégiant les avenues de développement durable. Ce jardin thématique se trouve au carrefour de divers sites marquants du Jardin botanique qui l'entourent tels l'Insectarium, la Roseraie, le Jardin de Chine et le Jardin japonais, ce qui lui confère une place particulièrement intéressante dans le circuit de visite.

## **JUSTIFICATION**

Suite à l'appel d'offres public # 15-14697, après les vérifications requises par le Service de l'approvisionnement, le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Groupe Rousseau Lefèbvre inc:

Soumissions conformes	Pointage Intérimaire	Pointage final	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	68,0 %	-	-	-	-
Simard Architecture inc.	67,8 %	-	-	-	-
Groupe Rousseau Lefèbvre inc.	89,3 %	5,21	272 887,41 \$	N/A	272 887,41 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			264 442,50 \$	N/A	264 442,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> )					8 444,91 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)</i> )					3,19 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i> )					-
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i> )					-

La firme Groupe Rousseau Lefèbvre inc. a initialement déposé une offre de 310 587,72 \$ (taxes incluses) représentant 46 145,22 \$ de plus que la dernière estimation du projet (17,45 %). Nous avons estimé cette offre excessive, suite à l'analyse des documents soumis, particulièrement le bordereau des professionnels et le volume horaire imparti à chacun des intervenants impliqués dans les différentes étapes de réalisation du projet. Cette offre a donc été négociée à la baisse et finalisée à 272 887,41 \$ (taxes incluses), soit 12,13 % de moins que l'offre initiale.

Notre estimation initiale de 252 945,00 \$, taxes incluses, pour les coûts des services professionnels a été majorée de 10 000,00 \$ pour les coûts de surveillance de travaux en demie résidence, qui n'étaient pas prévus à l'estimation initiale, portant l'estimation à 264 442,50\$, taxes incluses. L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne est donc de moins de dix (10 %), soit un montant de 8 444,91 \$ équivalent à 3,19 %.

Il n'y a pas de contingences inscrites au bordereau de soumission, cependant, un montant de 10 % de l'offre retenue a été prévu pour contingences, afin de couvrir des investigations et expertises supplémentaires qui seraient requises telles qu'une analyse de sol (étude géotechnique et analyses chimiques des sols) pour déterminer les caractéristiques et la nature des sols à excaver et évacuer, ainsi qu'une investigation du système d'égout et de canalisations en vue de l'installation d'un nouveau réseau de drainage.

Les dépenses encourues par le contractant pour la réalisation du présent contrat doivent être comptabilisées à l'intérieur des montants soumis à titre d'honoraires. Ces dépenses incluent, entre autres, les services de messagerie et d'imprimerie. Le mode de rémunération des professionnels est à forfait.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 300 176,15 \$, taxes incluses (272 887,41,50\$ pour le projet et 27 288,74\$ pour les contingences), soit 261 080,00\$ avant taxes, sera assumé comme suit:

Un montant maximal net de 261 080,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 7715016 - Programme de maintien du jardin botanique de Montréal

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se distinguera par l'amélioration des installations et par l'innovation. L'intégration de bassins de phytotechnologie qui ont une vocation de filtration naturelle des eaux, par l'ajout ou le remplacement d'équipements électriques et d'éclairage, usés ou obsolètes, par d'autres plus performants, dans un souci d'économie d'énergie et dans un objectif de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les installations actuelles sont très vétustes datant de 1938 et ont un réel besoin de travaux de restauration. Le report de la décision, et conséquemment des travaux, accentuerait la dégradation des installations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise pour ce projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi de contrat services professionnels : janvier 2016
- Dépôt du dossier définitif (Plans et devis) : mars 2016
- Appel d'offres public construction SÉAO : avril 2016
- Octroi du contrat de construction par le CM : mai 2016
- Début des travaux de construction : juin 2016
- Fin des travaux et du mandat des professionnels : décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmed ABED  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-12-01

Jean BOUVRETTE  
Chef de section des services techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2015-12-11



**Dossier # : 1154346007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros d'un montant maximal de 116 998,56 \$ incluant les taxes applicables pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

Il est

RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-03 20:34

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154346007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros d'un montant maximal de 116 998,56 \$ incluant les taxes applicables pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction générale a placé en priorité dans ses orientations pour 2016 et les années subséquentes l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle. À l'heure actuelle, le taux d'absence en maladie personnelle et professionnelle à la Ville de Montréal est trop élevé.

Dans la volonté de répondre à la priorité de la direction générale, la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé au cours de l'été, par le biais de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la présence au travail.

Cinq médecins généralistes, deux psychiatres et un médecin orthopédiste feront désormais partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au bureau de santé. Cette nouvelle équipe très complémentaire pourra offrir les services requis en suivi des absences pour cause de maladie personnelle et professionnelle. Chacun de ces médecins offrira un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le

choix des médecins retenus s'est fait après plusieurs mois de recherches afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Ils ont été peu négociables puisque sur le marché actuel la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre. La firme Tadros Orthopédie Md inc. fera partie de cette équipe.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros d'un montant maximal de 116 998,56 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Le tarif horaire de la firme Tadros Orthopédie Md inc. a été établi à 800,00 \$, soit 10 expertises, pour une prestation de travail de 12 jours pendant 12 mois sur les lieux de travail de la Ville. Une journée de travail est calculée sur la base de 10 expertises par jour.

## **JUSTIFICATION**

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion complète des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du SPVM. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absences en invalidité personnelle des cadres des services centraux. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi aux demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme Tadros Orthopédie Md inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CSST;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale (BEM);
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- témoigner devant les tribunaux administratifs, particulièrement à la Commission des lésions professionnelles (CLP);
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;

- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 pour une somme maximale de 116 998,56 \$, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés dans le budget de la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2016 à cet effet.

<b>TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>								
<b>FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC.</b>								
<b>DOCTEUR CHERIF TADROS</b>								
7 h/j X 1 j/mois								
Nombre d'expertises/mois	Nombre de mois	Tarif/expertise	Sous-total	Nombre de rapports d'expertise	Tarif pour les rapports d'expertise	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
10	12	800,00 \$	96 000,00 \$	120	48,00 \$	5 760,00 \$	<b>101 760,00 \$</b>	<b>116 998,56 \$</b>

### **Dépenses mixtes d'administration générale**

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 116 998,56 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi, cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2 % pour une somme de 59 903,26 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Meilleure gestion de la présence au travail

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.c-19), ce contrat peut -être accordé de gré à gré.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne DESJARDINS  
Directrice

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-03

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES



**Dossier # : 1154346006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault, d'un montant maximal de 115 894,80 \$ incluant les taxes applicables pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est

RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-03 20:33

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154346006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault, d'un montant maximal de 115 894,80 \$ incluant les taxes applicables pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction générale a placé en priorité dans ses orientations pour 2016 et les années subséquentes l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle. À l'heure actuelle, le taux d'absence en maladie personnelle et professionnelle à la Ville de Montréal est trop élevé.

Dans la volonté de répondre à la priorité de la direction générale, la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé au cours de l'été, par le biais de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la présence au travail.

Cinq médecins généralistes, deux psychiatres et un médecin orthopédiste feront désormais partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au bureau de santé. Cette nouvelle équipe très complémentaire pourra offrir les services requis en suivi des absences pour cause de maladie personnelle et professionnelle. Chacun de ces médecins offrira un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le

choix des médecins retenus s'est fait après plusieurs mois de recherches afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Ils ont été peu négociables puisque sur le marché actuel la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre. La firme TotalMed Solutions Santé, inc. fera partie de cette équipe.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault d'un montant maximal de 115 894,80 \$ incluant les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé, inc. a été établi à 400,00 \$ pour une prestation de travail de 36 jours pendant 12 mois sur les lieux de travail de la Ville. Une journée de travail est calculée sur la base de 7 heures par jour.

## **JUSTIFICATION**

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion complète des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du SPVM. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absences en invalidité personnelle des cadres des services centraux. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi aux demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé, inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CSST;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale (BEM);
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- témoigner devant les tribunaux administratifs, particulièrement à la Commission des lésions professionnelles (CLP);
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;

- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 pour une somme maximale de 115 894,80 \$, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés dans le budget de la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2016 à cet effet.

<b>TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
<b>FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ</b>				
<b>DOCTEUR ANNE THÉRIAULT</b>				
7 h/j X 3 j/mois				
Nombre d'heures/jour	Nombre de mois	Tarif/horaire	<b>TOTAL AVANT TAXES</b>	<b>TOTAL APRÈS TAXES</b>
7	12	400,00 \$	<b>100 800,00 \$</b>	<b>115 894,80 \$</b>

### **Dépenses mixtes d'administration générale**

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 115 894,80 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi, cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2 % pour une somme de 59 338,14 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Meilleure gestion de la présence au travail

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.c-19), ce contrat peut -être accordé de gré à gré.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne DESJARDINS  
Directrice

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-03

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES



**Dossier # : 1154346005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Cyclone Santé, d'un montant maximal de 106 236,90 \$ incluant les taxes applicables pour fournir des services de médecin-conseil au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est

RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Cyclone Santé s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-03 20:32

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154346005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Cyclone Santé, d'un montant maximal de 106 236,90 \$ incluant les taxes applicables pour fournir des services de médecin-conseil au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction générale a placé en priorité dans ses orientations pour 2016 et les années subséquentes l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle. À l'heure actuelle, le taux d'absence en maladie personnelle et professionnelle à la Ville de Montréal est trop élevé.

Dans la volonté de répondre à la priorité de la direction générale, la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé au cours de l'été, par le biais de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la présence au travail.

Cinq médecins généralistes, deux psychiatres et un médecin orthopédiste feront désormais partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au bureau de santé. Cette nouvelle équipe très complémentaire pourra offrir les services requis en suivi des absences pour cause de maladie personnelle et professionnelle. Chacun de ces médecins offrira un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le choix des médecins retenus s'est fait après plusieurs mois de recherches afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures

et les tarifs horaires sont propres à chacun. Ils ont été peu négociables puisque sur le marché actuel la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre. La firme Cyclone Santé fera partie de cette équipe.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme Cyclone Santé pour les services de médecin-conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, incluant les taxes applicables. Le tarif horaire de la firme Cyclone Santé a été établi à 300,00 \$ pour une prestation de travail de 44 jours pendant 44 semaines sur les lieux de travail de la Ville. Une journée de travail est calculée sur la base de 7 heures par jour.

## **JUSTIFICATION**

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion complète des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du SPVM. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absences en invalidité personnelle des cadres des services centraux. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi aux demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme Cyclone Santé sont requis afin de fournir des services de médecin-conseil :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CSST;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- témoigner devant les tribunaux administratifs, particulièrement à la Commission des lésions professionnelles;
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;
- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 pour une somme maximale de 106 236,90 \$ incluant les taxes applicables afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés dans le budget de la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2016 à cet effet.

<b>TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
<b>FIRME CYCLONE SANTÉ</b>				
7 h/j X 1 j/s				
Nombre d'heures/jour	Nombre de semaines	Tarif/horaire	<b>TOTAL AVANT TAXES</b>	<b>TOTAL APRÈS TAXES</b>
7	44	300,00 \$	<b>92 400,00 \$</b>	<b>106 236,90 \$</b>

## Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 106 236,90 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi, cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2 % pour une somme de 54 393,29 \$.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.c-19), ce contrat peut -être accordé de gré à gré.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne DESJARDINS  
Directrice

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-03

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Dossier # : 1150752003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'approuver la «convention de services professionnels» entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet de corridor du Nouveau pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars taxes en sus.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conditionnellement à l'approbation du décret par le Conseil des Ministres du Québec, la «Convention de services professionnels» entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet du corridor du Nouveau Pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars, taxes en sus;
2. suite à la signature de l'entente de la convention, d'autoriser une augmentation équivalente de 4,2 millions au budget respectif des revenus et des dépenses;
3. d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces revenus relèvent de la compétence du conseil municipal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-11 15:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150752003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'approuver la «convention de services professionnels» entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet de corridor du Nouveau pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars taxes en sus.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le contexte la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous sa juridiction entre le pont et l'avenue Atwater. La reconstruction de ce tronçon implique :

- la démolition et reconstruction du pont de l'Île-des-Sœurs
- l'élargissement de l'autoroute ainsi que la modification des pentes et des courbes
- la modification des échangeurs Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater
- la modification des tronçons des rues Wellington et La Salle sous l'autoroute
- le déplacement de conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égout

L'implication des ressources de la ville dans le projet d'Infrastructure Canada comprend :

- le soutien à la conception et à la réalisation des modifications aux infrastructures municipales requises pour la réalisation du projet (chaussée, aqueduc, égout, éclairage et aménagement urbain)
- le soutien à la conception et à la réalisation des mesures de mitigations (bruit, qualité de l'air, circulation)
- la coordination et l'émission des permis reliés aux obligations prévues dans la Loi sur la qualité de l'environnement, aux règlements d'arrondissement, aux interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout et aux entraves de la circulation
- la participation aux assemblées publiques d'information et aux comités de bon voisinage

Infrastructure Canada reconnaît la pertinence de rembourser la Ville pour les services professionnels d'accompagnement au projet du corridor du Nouveau pont Champlain. Les négociations récentes à ce sujet ont conclu à une proposition d'entente de «Services professionnels» de la part d'Infrastructure Canada pour un remboursement de 4,2 millions

de dollar pour la période de réalisation du projet de corridor du nouveau pont Champlain. Par cette contribution, Infrastructure Canada veut s'assurer de la disponibilité des ressources requises à l'accompagnement de ce projet, que ce soit dans les services centraux ou en arrondissement.

La recommandation au Conseil des Ministres d'adopter le décret permettant à Ville de conclure cette entente avec le gouvernement du Canada est jointe au dossier. Le décret sera prochainement soumis pour approbation au conseil des ministres du gouvernement du Québec.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

## **DESCRIPTION**

Le devis technique soumis par Infrastructure Canada identifie des services professionnels requis pour assurer le maintien des ressources professionnelles municipales affectées à l'accompagnement de leur projet et prévoit :

- pour la période comprise entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2016 un remboursement de 875 000 \$, et
- pour la période comprise entre le 1er avril 2016 et la fin des travaux du nouveau pont Champlain et de l'autoroute 15, un remboursement de 3,325 M \$;

Outre les efforts de coordination, les services visés concernent l'expertise municipale en : géométrie routière, transport, circulation, éclairage, structures et ouvrages d'art, drainage et services municipaux, intégration urbaine, aménagement urbain, architecture du paysage, services publics, feux de circulation, STI, transport collectif, transport actif et collectif, maintien de la circulation, marquage et signalisation, environnement, etc.

La Ville remettra à Infrastructure Canada des rapports d'activités faisant état de l'implication des ressources municipales dans le projet.

Pour plus de détails, voir le document juridique joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

## **JUSTIFICATION**

La ratification de la Convention de services professionnels est requise pour que la Ville puisse facturer Infrastructure Canada pour les services rendus.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville pourrait recevoir jusqu'à concurrence de 4,2 M \$ pour sa collaboration au projet de corridor du Nouveau pont Champlain. Les montants seront facturés à Infrastructure Canada, pour les années allant de 2015 à 2020. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de la gestion de cette entente qui vise à rendre disponibles les ressources requises, que ce soit en arrondissement ou dans les services centraux. Ces revenus de compétence centrale seront attribués au budget de fonctionnement du SIVT. Des écritures comptables permettront de transférer les montants appropriés aux arrondissements (Verdun ou Le Sud-Ouest) et aux services (notamment le Service de l'eau), impliqués techniquement dans l'avancement de ce projet.

	<b>2015</b> <b>(1 000 \$)</b>	<b>2016</b> <b>(1 000 \$)</b>	<b>2017</b> <b>(1 000 \$)</b>	<b>2018</b> <b>(1 000 \$)</b>	<b>2019</b> <b>(1 000 \$)</b>	<b>2020</b> <b>(1 000 \$)</b>
<b>BF SIVT</b>	<b>875</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>525</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les principales retombées durables du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que la permanence d'un lien dédié au transport en commun, qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal . L'obtention d'une certification Bronze Envision (certification en développement durable de l'Institute for Sustainable Infrastructures) est visée pour ce projet. Le groupe Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'infrastructure Canada, s'engage notamment à : préserver la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat du poisson et les milieux humides, minimiser les nuisances tels le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compenser pour la production des gaz à effets de serre du chantier, gérer les matières résiduelles produites au chantier en appliquant le principe des 3R (réduire, réutiliser et recycler), et livrer le projet conformément à ses obligations légales environnementales applicables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de cette entente permet d'assurer le financement des ressources municipales à impliquer dans le projet et, par conséquent, de faciliter l'intégration et le traitement des enjeux municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2015 : Approbation conditionnelle de l'entente par les autorités municipales.

Décembre 2015 : Adoption du décret par gouvernement du Canada.

À compter de 2016 : Rapport d'activités et facturation annuelle à Infrastructure Canada.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Verdun , Direction des travaux publics (Jean CARDIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard NIORÉ  
Chargé de projet - Grand projet

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-12-08

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855**Approuvé le :** 2015-12-11



**Dossier # : 1155323013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période de 9 ans à compter du 1er octobre 2016, un espace à bureau, situé au 3e étage de l'édifice 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative approximative de 2 195,04 m <sup>2</sup> , pour un loyer total de 6 190 442,66 \$ taxes incluses. Bâtiment 8127

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période additionnelle de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un espace situé au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie d'environ 2 195,04 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-10 12:16

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155323013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période de 9 ans à compter du 1er octobre 2016, un espace à bureau, situé au 3e étage de l'édifice 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative approximative de 2 195,04 m <sup>2</sup> , pour un loyer total de 6 190 442,66 \$ taxes incluses. Bâtiment 8127

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des résolutions CG06 0171, et CG08 0023, le conseil d'agglomération approuvait un projet de bail pour l'implantation du projet e-Cité/311 dans les locaux du 740, rue Notre-Dame Ouest. Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 30 septembre 2016.

À ce jour, on retrouve les unités des trois services suivants à cet endroit :

- Le Service de la concertation des arrondissements;
- Le Service de l'approvisionnement;
- Le Service des ressources Humaines.

Le Service de la concertation des arrondissements a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de préparer un projet de convention de renouvellement de bail pour ces espaces.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0023 - 31 janvier 2008 - Autoriser le remboursement de 74 100 \$ à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, représentant les coûts supplémentaires engendrés dans le cadre du projet e-Cité/311.

CG06 0171 - 27 avril 2006 - Projet de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest aux fins d'implantation du projet e-Cité/311, des locaux situés au 3<sup>e</sup> étage du 740, rue Notre-Dame O., d'une superficie locative de 23 627 pi<sup>2</sup>, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, moyennant un loyer annuel de 535 118,34 \$, taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver une convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, un espace à bureau situé au 3<sup>e</sup> étage, du 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie de 2 195,04 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux pour un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions du projet de convention de prolongation de bail. Le loyer inclut également des espaces de stationnement.

## JUSTIFICATION

La localisation de l'immeuble à proximité des principaux centres administratifs de la Ville, et des transports en commun constituent des atouts majeurs. Les taux de location négociés, qui se situent dans la fourchette inférieure du marché, sont avantageux pour ce secteur. La convention de prolongation de bail, permet à la Ville de maximiser ses investissements initiaux et les locaux répondent adéquatement aux besoins de l'ensemble des occupants. Les lieux sont également pourvus d'une génératrice ainsi que tous les équipements requis pour un centre d'appel. Vu les circonstances, la Ville a choisi sécuriser cette location à plus long terme .

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le détail des loyers annuels, voir le document en pièce jointe.

	Loyer antérieur 1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016	Loyer total pour le Terme
Loyer net	191 380,24 \$	2 147 711,59 \$
Frais d'exploitation	236 271,90 \$	2 126 447,13 \$
Taxes foncières	123 333,93 \$	1 110 005,37 \$
Total avant taxes	550 986,07 \$	5 384 164,09 \$
TPS	27 549,30 \$	269 208,20 \$
TVQ	54 960,86 \$	537 070,37 \$
Total incluant taxes	633 496,23 \$	6 190 442,66 \$
Ristourne de TPS	( 27 549,30 \$)	(269 208,20 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(27 480,43 \$)	(268 535,18 \$)
Coût total net	578 466,50 \$	5 652 699,27 \$
Taux \$/m <sup>2</sup> moyen	251,01 \$/m <sup>2</sup>	272,54 \$/m <sup>2</sup>

Chacun des trois services sera facturé au prorata d'occupation de la superficie locative des lieux tel que décrit ci-dessous:

- 1) Le service de la concertation des arrondissement occupe actuellement 23% ;
- 2) le service des ressources humaines occupe 73 % et finalement le service de l'approvisionnement occupe une superficie de 4%.

Cette dépense de 5 652 699,27 \$, taxes nettes incluses, sera assumée aux budgets des services énumérés ci-dessus et ceci au prorata d'occupation respectifs de chacun des occupants. Cette dépense sera assumée à 39 % par l'agglomération et 61 % par la ville-centre, voir l'intervention Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier.

Le taux moyen pour la durée du terme est de 272,54 \$/m<sup>2</sup>. Le taux de location pour ce type de local dans le secteur oscille entre 270,00 \$/m<sup>2</sup> et 300,00 \$/m<sup>2</sup> . La dépense de loyer annuel à remettre au locateur représente une augmentation de 4% par rapport au bail initial.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, la Ville devra trouver un site alternatif aux services concernés afin de pouvoir poursuivre leurs activités.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE Décembre 2015

CM janvier 2016

CG janvier 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jeanne CHARETTE, Service de la concertation des arrondissements

Anne-Marie MARCOTTE, Service des ressources humaines

Andrée BOZEC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Anne-Marie MARCOTTE, 16 novembre 2015 François LONG, 12 novembre 2015

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en Immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2015-11-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Denis SAUVÉ  
Chef de section,  
En remplacement de Sylvie Desjardin, directrice  
par intérim jusqu'au 13 décembre 2015

**Approuvé le :** 2015-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2015-12-08



**Dossier # : 1150498003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 30 000 \$ à l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) pour la tenue à Montréal du 12 au 15 avril 2016 du congrès national sur le logement et l'itinérance.

Il est recommandé :  
d'accorder une contribution financière de 30 000 \$ à l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) pour la tenue à Montréal du 12 au 15 avril 2016 du congrès national sur le logement et l'itinérance.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-10 11:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150498003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 30 000 \$ à l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) pour la tenue à Montréal du 12 au 15 avril 2016 du congrès national sur le logement et l'itinérance.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Du 12 au 15 avril 2016, Montréal sera l'hôte de la 48<sup>e</sup> édition annuelle du congrès national sur le logement et l'itinérance de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) qui regroupe plus de 600 décideurs, experts, professionnels et défenseurs du logement abordable à l'échelle du Canada.

Le financement du congrès repose en partie sur des contributions financières des participants. Par ailleurs, l'ACHRU établit la contribution financière de la ville hôte à 30 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

La mission de l'ACHRU est de faire en sorte que le Canada ait des logements convenables, sûrs, décents et abordables pour tous.

Les principales préoccupations de l'ACHRU sont les suivantes :

- abordabilité du logement;
- itinérance;
- rénovation urbaine;
- soutenir la pratique professionnelle en matière de rénovation urbaine.

L'ACHRU compte au-delà de 250 membres (corporatifs et particuliers). Ceux-ci sont diversifiés et regroupent des pourvoyeurs de logement, des municipalités, des entreprises, des ministères de l'habitation des provinces et territoires, des organismes de service et de soutien, des chercheurs, des consultants et d'autres associations et réseaux du domaine de l'Habitation. La Société d'habitation du Québec et de nombreux organismes tels que la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), le Réseau québécois des OSBL d'habitation, Résidences en Harmonie, la Société d'habitation Chambrelle, les Missions Bon Accueil et Old Brewery sont tous des membres de l'ACHRU.

Pour 2016, l'organisme a choisi Montréal pour recevoir son congrès annuel sur le logement et l'itinérance. L'événement se tiendra de concert avec avec l'édition biennale du colloque du Réseau québécois des OSBL d'habitation (ROHQ).

## **JUSTIFICATION**

La contribution de 30 000 \$ donne certains privilèges. Pour mettre en valeur ses réalisations en matière d'habitation, Montréal disposera de pages dans la brochure du congrès. Le logo de la ville figurera sur toutes les publications du congrès. Un dépliant préparé par la Direction de l'habitation sera inséré dans le sac qui sera remis aux 600 participants. De plus, un kiosque sera installé sur le site du congrès à l'hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth. La Direction de l'habitation participera au congrès en organisant entre autres des ateliers mobiles.

La tenue de cet événement assurera à Montréal une bonne visibilité et mettra en valeur son dynamisme en matière de solutions aux grands enjeux de l'habitation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'Intervention du Service des finances. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Outre les retombées économiques positives d'un tel événement, la tenue du congrès de l'ACHRU permettra à Montréal de faire connaître ses réalisations en habitation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude GIRARD  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-02

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Danielle CÉCILE  
Directrice - habitation

**Approuvé le :** 2015-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Approuvé le :** 2015-11-10

**Dossier # : 1150741002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relativement à la réalisation de plusieurs travaux importants, à l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 6 au 27 avril 2016, qui seront réalisés par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), en mission humanitaire. Verser cette contribution au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relativement à la réalisation de plusieurs travaux importants, de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 6 au 27 avril 2016, qui seront réalisés par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire. Verser cette contribution au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-11 15:43

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150741002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relativement à la réalisation de plusieurs travaux importants, à l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 6 au 27 avril 2016, qui seront réalisés par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), en mission humanitaire. Verser cette contribution au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2005, le policier Mark Bourque, originaire de Québec, est décédé en devoir à Port-au-Prince durant une mission de paix. Quelques mois plus tard en 2006, un groupe de policiers a construit une école primaire en son nom, située en montagne à Debussy, près de Port-au-Prince.

Les années suivantes, plusieurs groupes de québécois ont su faire survivre l'école par leurs dons.

En 2010, suite au violent séisme survenu à Port-au-Prince, le policier à la retraite Robert Lessard a été à la tête de l'Expé-Mission. Ce groupe a fourni des uniformes, du matériel scolaire et une cantine pour l'école.

Depuis 2012, le pompier Serge Dessurault et Jean-Pierre Danvoye, guide de montagne, organisent un voyage sportif-humanitaire d'une semaine, afin d'amasser des fonds pour faire survivre l'école qui, malheureusement, n'est pas subventionnée par l'état. Elle ne tient qu'aux dons privés des voyageurs.

En 2013, le pompier Jonathan Michaud a fait partie du voyage sportif-humanitaire qui a permis à 150 élèves d'étudier une année de plus. Les dons recueillis ont permis de payer un salaire aux professeurs, de fournir un uniforme et un repas quotidien aux écoliers (souvent le seul repas que les enfants mangeront dans leur journée), ainsi que du matériel scolaire suffisant. Cette même année, compte tenu du nombre grandissant d'élèves, la responsable de l'école, Dre Clertida Cassamajor, a fait installer une tente de l'UNICEF, afin de créer deux classes supplémentaires, mais cette tente s'est détériorée très rapidement, compte tenu du climat chaud et humide d'Haïti. Par conséquent, les élèves n'étudiaient pas dans un environnement sain.

C'est pour ces raisons qu'il a été proposé de remplacer la tente par une nouvelle

construction en avril 2014. En effet, une trentaine de pompiers du SIM ont construit en 2014, un bâtiment qui offre trois classes supplémentaires aux élèves.

En avril 2015, un groupe formé de 30 pompiers bénévoles du SIM, a quitté Montréal en direction d'Haïti afin de construire un troisième bâtiment à l'école Mark Bourque, pour ainsi atteindre l'objectif de six classes (une par année du primaire). Cette nouvelle construction augmentera les chances de faire reconnaître l'école par l'état Haïtien pour ainsi recevoir des subventions afin de payer les professeurs.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1153376001

Autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relative à la participation d'un projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 1er au 29 avril 2015, qui sera réalisé par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire. Verser cette contribution au compte «Groupe Haïti école Mark Bourque» de la Caisse Desjardins du réseau municipal.

1140741002

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ et verser cette contribution au compte «Groupe Haïti école Mark Bourque» de la Caisse Desjardins du réseau municipal pour le projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque située à Debussy à Haïti qui sera réalisé par une équipe de pompiers de Montréal en mission humanitaire du 9 au 30 avril 2014.

## **DESCRIPTION**

En avril prochain, un groupe formé de 30 pompiers bénévoles du SIM, quittera Montréal en direction d'Haïti afin de participer à plusieurs travaux importants, (terminer le crépi, la peinture et la finition du plancher du bâtiment de 2015, construction d'un escalier qui reliera les deux bâtiments de 2014 et 2015 ainsi que l'aménagement d'un terrain de jeux, d'une bibliothèque et de la fondation d'un bâtiment futur, à l'école Mark Bourque.

## **JUSTIFICATION**

C'est grâce à l'investissement du temps et de l'argent de 30 pompiers du SIM que la construction se concrétisera, dans un contexte unique et valorisant, autant pour les pompiers que pour l'organisation. En effet, le SIM obtiendra une grande visibilité dans les médias, sur la page Facebook et par les photos prises durant la construction. En s'associant à un tel événement, le SIM appuie et démontre sa solidarité à la démarche des pompiers à une telle cause, ainsi qu'envers la communauté Haïtienne de Montréal.

Le groupe de pompiers ne fait pas affaires avec un organisme gouvernemental. Il n'y a aucun intermédiaire et donc aucune perte monétaire. La contribution sera directement remise au Dre Clertida Cassamajor qui est responsable de l'école et la totalité des dons recueillis, servira à la construction du troisième bâtiment de l'école Mark Bourque. Notez que la contribution sera versée au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" à la Caisse Desjardins du réseau municipal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de pouvoir réaliser ce projet, ces pompiers ont besoin d'appuis financiers. Une contribution financière de 10 500 \$ permettra au SIM d'encourager la réalisation de ce projet.

L'estimation des coûts du projet, se détaille comme suit :

- Hébergement / logements 8 500 \$
- Nourriture 8 000 \$
- Transport / chauffeur 1 500 \$
- Crépi 1 500 \$
- Peinture 1 000 \$
- Finition du plancher 1 000 \$
- Terrain de jeu béton 3 000 \$
- Escaliers en béton 2 500 \$
- Bibliothèque 1 000 \$
- Fondation bâtiment futur 12 000 \$
- Outils et accessoires 800 \$
- Salaire des professeurs 10 200 \$
- Main-d'oeuvre Haïtienne 11 500 \$
- Cantine du midi 8 000 \$

Total en \$ USD 70 500 \$

Taux de change à 1,3

Total en \$ CAN 91 500 \$

Imprévus 8 500 \$

Objectif à amasser 100 000 \$

La contribution de 10 500 \$ du SIM sera entièrement assumée par l'agglomération, et sera imputée au compte suivant : 1001-0010000-106000-02201-016491

L'argent manquant proviendra d'une contribution de la Caisse Desjardins du réseau municipal (10 000 \$), ainsi que de dons et levées de fonds organisées à cet effet.

Aussi, il est à noter que chaque participant assumera les frais de son billet d'avion et s'engage à amasser 700 \$ (dons, contribution personnelle, etc.) afin de payer la nourriture et l'hébergement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communications internes et externes auprès des médias, est planifiée.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Hélène MAURICE, Service des finances

Lecture :

Hélène MAURICE, 8 décembre 2015  
Seynabou Amy KA, 4 décembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlineda GOUIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-04

Frédéric PAQUETTE  
Chef de division - SIM

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean BARTOLO  
Directeur adjoint - sim

**Approuvé le :** 2015-12-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-12-11



**Dossier # : 1154804001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants à la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants sur le site et Musée de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-12-04 13:01

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154804001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants à la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Située au 7244 boulevard Lasalle, dans l'arrondissement de Verdun, la Maison Nivard-De Saint-Dizier est l'une des plus vieilles maisons d'inspiration française existant sur l'île de Montréal en plus d'être un exemple remarquable de l'architecture rurale du début du régime français. Classée immeuble patrimonial, cette propriété municipale abrite aujourd'hui un musée et également le plus grand site archéologique préhistorique jamais découvert sur l'île de Montréal.

Entre 2005 et 2011, plusieurs fouilles archéologiques ont en effet eu lieu à cet endroit révélant une occupation de plus de 5 500 ans sur environ 10 % de la superficie et plus de 16 000 artefacts.

Avec l'important potentiel qu'offre le site, l'Université McGill souhaite poursuivre les recherches afin d'augmenter et diffuser les connaissances. C'est un lieu idéal pour conscientiser le public à la richesse et à la complexité du passé de la région ainsi qu'à l'importance du travail de l'archéologue et de l'historien. En fouillant un site archéologique localisé dans un des parcs les plus fréquentés à Montréal, l'Université sera en effet en mesure de montrer au public comment se pratique l'archéologie dans toutes ses phases, du sondage préliminaire à la fouille systématique, de l'analyse des vestiges à la formulation de conclusions. Avec le soutien de l'arrondissement, l'Université bénéficiera des infrastructures et des expertises du Musée en communication et en animation. La fouille archéologique universitaire s'insérera naturellement dans l'éventail des activités actuelles du Musée et s'ajoutera aux visites guidées des lieux.

Une contribution financière de 200 000 \$ à l'Université McGill est prévue dans le cadre de la programmation sur le développement culturel pour soutenir la réalisation du programme au cours des années 2016, 2017 et 2018.

Le texte de la convention faisant l'objet de l'objet du présent sommaire comporte les modalités et conditions de versement de cette contribution financière.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CE15 0672 - 15 avril 2015 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la période 2015-2016.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le MCC et la Ville de Montréal, aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Le programme de l'Université McGill est prévu sur trois années consécutives (2016 à 2018) et comporte trois champs d'activités complémentaires (éducatives, diffusion et recherche) dans lesquels sont incluses plusieurs étapes.

Activités éducatives et de diffusion en collaboration avec les guides du Musée :

- Séances publiques et participatives lors des fouilles, des activités de laboratoire d'archéologie de l'Université et lors du Mois de l'archéologie en août;
- Atelier présentant les découvertes de la semaine et leur interprétation tous les samedis;
- Conférences publiques par le chercheur principal;
- Installation d'un poste informatique au Musée pour l'exploration 3D des données archéologiques;
- Tenue d'un journal de bord sur le site Internet du Musée durant les périodes de fouilles;
- Élaboration de capsules vidéo publiées sur la page Facebook et le site Internet du Musée.

Activités de recherche :

- Approfondissement des connaissances et établissement des grandes lignes de recherche;
- Exploration au géoradar;
- Fouille d'une superficie d'environ 100 mètres carrés annuellement, pour deux années consécutives (2016 et 2017);
- Présence au terrain d'équipes composées d'étudiants universitaires occupant des postes de fouilleurs, assistants, chercheurs et chargée de projet (8 étudiants de premier cycle et 2 étudiants inscrits aux cycles supérieurs);
- Réalisation d'analyses spécialisées;
- Production de rapports archéologiques.

Les travaux se répartissent comme suit :

- hiver-printemps 2016 : examen approfondi des rapports d'interventions archéologiques et des ressources archéologiques mises au jour, établissement des grandes lignes de recherche, exploration non invasive du site par géoradar,

- localisation des aires à haut potentiel archéologique et sites d'échantillonnage paléoenvironnementaux, sélection des étudiants stagiaires;
- été-automne 2016 : première campagne de fouille, échantillonnage paléoenvironnemental, activités éducatives et de diffusion en collaboration avec le Musée;
  - hiver-printemps 2017 : analyses et production de rapports, activités éducatives et de diffusion au laboratoire d'archéologie de l'Université et en collaboration avec l'arrondissement de Verdun, sélection des étudiants stagiaires;
  - été-automne 2017 : deuxième campagne de fouille, échantillonnage paléoenvironnemental, activités éducatives et de diffusion en collaboration avec le Musée;
  - hiver-été 2018 : analyses et production de rapports, activités éducatives et de diffusion au laboratoire d'archéologie de l'Université et, en collaboration avec l'arrondissement, conférences par le chercheur principal.

## **JUSTIFICATION**

Depuis le début des années 1980, des programmations de développement culturel sont développées sur une base récurrente entre la Ville de Montréal et le MCC. Ces programmations constituent un outil privilégié pour la mise en place de projets répondant à des objectifs communs notamment en matière de connaissance, de mise en valeur et de diffusion du patrimoine culturel. Au fil des ans, les programmations ont permis l'atteinte d'objectifs s'adressant spécifiquement au patrimoine archéologique. Parmi ces objectifs, mentionnons l'accessibilité et la sensibilisation de la population au patrimoine archéologique du territoire montréalais tout en encourageant particulièrement les actions participatives et son appréciation générale par le public. L'intégration de la dimension archéologique dans les projets d'aménagement et de diffusion représente un autre objectif qui peut se traduire par des visites guidées de sites archéologiques et de chantiers de fouilles en activité (notamment à l'occasion du Mois de l'archéologie en août), mais également par la mise en valeur et l'interprétation des découvertes archéologiques sur les sites historiques, le développement d'activités d'animation et didactiques axées sur les ressources archéologiques *in situ*, la diffusion de travaux archéologiques en direct sur le Web, etc.

Par ailleurs, le programme proposé par l'Université McGill représente une opportunité exceptionnelle. La volonté de sortir des limites du Vieux-Montréal pour faire connaître au public des richesses archéologiques présentes ailleurs sur l'île de Montréal est un enjeu supplémentaire militant en faveur d'un projet à la Maison Nivard-De Saint-Dizier.

Enfin, par son cadre naturel unique en face des rapides de Lachine, sa localisation à deux pas d'une des pistes cyclables les plus achalandées de la ville, sa valeur archéologique exceptionnelle tant au niveau de la variable préhistorique qu'historique, ce site classé représente le lieu idéal pour mener un important programme de recherche et de diffusion en archéologie en collaboration avec une institution comme l'Université McGill.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de la programmation sur le développement culturel de Montréal pour la période 2015-2016. Les montants consentis par le Gouvernement du Québec dans le cadre de la programmation ont été confirmés par la ministre de la Culture et des Communications dans une lettre adressée au maire de Montréal, le 7 avril dernier. Cette lettre est déposée en pièce jointe;
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

- L'enveloppe budgétaire est de 200 000 \$;
- Recommandations de crédits : 15-1.3.2.2-026;
- La contribution de 200 000 \$ de la Ville centre représente 63,05 % du budget global du projet (317 180 \$), et celle de l'arrondissement de Verdun (19 500 \$), en prêt de services qui fera l'objet d'une autre entente, équivaut à 6,15 %. L'Université McGill contribue pour 30,80 % (97 680 \$).
- Le soutien financier à l'Université McGill sera remis en six versements comme stipulé dans la convention.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville a reconnu la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable. La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sont des composantes importantes de la culture et de l'identité culturelle qui permettent notamment l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce programme proposé par l'Université McGill permet aussi le transfert d'expertise, l'éducation et la formation des futurs archéologues.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le programme de l'Université McGill :

- S'inscrit dans les objectifs de la Politique du patrimoine en ce qui concerne la conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique, notamment en élargissant les opérations de sensibilisation et de diffusion ainsi qu'en partageant et en développant la connaissance et l'expertise en collaboration avec le milieu universitaire;
- Permettra de réaliser et de poursuivre les objectifs établis conjointement avec le MCC pour la programmation sur le développement culturel de Montréal.

Plus concrètement, le programme de l'Université McGill permettra :

- De rejoindre un public déjà fort nombreux à fréquenter un parc municipal pour l'initier à l'archéologie, pour démystifier le travail et l'objet de recherche de l'archéologue et pour le sensibiliser à l'importance scientifique des sites qu'il côtoie sur une base quotidienne sans même le savoir;
- De faire découvrir au public l'implication et la mission des institutions publiques en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique montréalais;
- D'augmenter de façon significative notre connaissance de l'histoire et de la préhistoire des rapides de Lachine et de leur place dans la dynamique régionale du nord-est de l'Amérique du Nord;
- D'offrir une diversification des activités présentées dans un équipement culturel de l'arrondissement de Verdun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune stratégie de communication n'est prévue par le Service des communications pour ce projet. Toutefois, le projet prévoit certaines activités de diffusion comme indiqué sous les rubriques Contexte et Description du présent sommaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil municipal janvier 2016
- Conseil d'agglomération janvier 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Nancy RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude MORIN  
Archéologue, conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles DUFORT  
Chef de division

Le : 2015-07-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-12-04

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc BLANCHET  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-12-04

CE : 20.014  
2015/12/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1152726036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire

Il est recommandé au conseil municipal :  
d'autoriser le greffier de la ville centre à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-12-03 15:58

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152726036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil municipal d'autoriser le greffier de la ville centre à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de développer des terrains appartenant au promoteur Développement L'Estuaire Inc., la Ville de Montréal procédera à la signature d'une entente pour le développement résidentiel L'Estuaire.

Présentement un protocole d'entente est en cours d'élaboration entre la Ville et Développement L'Estuaire Inc (GDD # 1152726030).

Le secteur à développer se situe dans le district de la Pointe-aux-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Dans le cadre de ce projet, le promoteur a mandaté la firme FMA inc., afin de préparer les plans et devis relatifs à la planification et à la réalisation des infrastructures et présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la construction des dits travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM03 0357, 1<sup>er</sup> mai 2003 : adoption du règlement 03-066 modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil municipal aux conseils d'arrondissement (02-002) leur permettant l'application du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1030631001);

- CM03 0366, 1<sup>er</sup> mai 2003 : dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement 02-193 (devenu 08-013) sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1021335007);
- CM03 0444, 26 mai 2003 : adoption du règlement relatif au financement des infrastructures nécessaires à la réalisation de projets de construction résidentielle.

## **DESCRIPTION**

Les travaux cités reliés à la construction des conduites d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (module obligatoire, question 2.5) nécessitent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) laquelle est subordonnée par délivrance de la Ville de Montréal d'un certificat de non objection.

## **JUSTIFICATION**

La délivrance de l'attestation de non-objection est une étape essentielle à la réalisation de ce projet résidentiel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tous les coûts des travaux seront à la charge du promoteur.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La demande de certificat ne concerne que les travaux sur Sherbrooke Est et le tourne-bride, puisqu'une autre demande devra être adressée au MDDELCC pour le volet du drainage pluvial du site vers la coulée Groulx.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'entente doit être signée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Développement L'Estuaire Inc, (le Promoteur), pour l'installation des infrastructures souterraines (aqueduc) dans les nouvelles rues du projet résidentiel L'Estuaire. Suivant la signature de l'entente et l'obtention des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, le promoteur procédera à la réalisation des travaux d'infrastructures.

La Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement et la Direction de gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) seront responsables de l'approbation des plans et devis selon leurs compétences respectives, soit les conduites d'égouts et d'aqueducs pour la DGSRE et les travaux de surface pour l'arrondissement. La Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement sera responsable de la supervision des travaux d'égouts, d'aqueduc, pavage, trottoirs et/ou bordures, conduits d'éclairage et lampadaires.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Pierre LEGENDRE, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

#### Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 10 novembre 2015  
Jacques BLANCHARD, 10 novembre 2015  
Suzie DESMARAIS, 10 novembre 2015  
Pierre LEGENDRE, 10 novembre 2015  
Sabin TREMBLAY, 10 novembre 2015  
Brahim AMAROUCHE, 10 novembre 2015

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bernard DONATO  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-08

Martin COUTU  
Directeur du développement du territoire et  
des études techniques

CE : 30.002

2015/12/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1150706011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016 / Autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour la mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015

Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016;
2. d'autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide pour le projet de mise la jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-11 18:20

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION****Dossier # :1150706011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016 / Autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour la mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015

**CONTENU****CONTEXTE**

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers. Pour ce faire, la Ville recevait une subvention de 300 000 \$ du MFA.

Dans le cadre de cette démarche, un portrait bilan des services offerts aux personnes aînées a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action municipal pour les aînés a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. Il a aussi été soumis à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise le 27 juin 2012. Ces exercices ont permis de bonifier le projet de Plan d'action qui a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre 2012.

C'est le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) qui est mandaté pour assurer la mise en oeuvre et le suivi du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 ». Ce plan d'action arrive à terme et le ministère de la Famille (MF) met à la disposition des municipalités, dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016, une enveloppe budgétaire permettant de réaliser la mise à jour de leur plan d'action respectif. C'est dans ce contexte que le SDSS recommande de déposer auprès du MF une demande de soutien financier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****CM13 1041 - 18 novembre 2013**

Le maire dépose la liste des membres du comité exécutif

**CM12 0850 - 24 septembre 2012**

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action

municipal pour les aînés 2013 - 2015

**CE10 0416 - 30 mars 2010**

Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits au document Démarche Municipalité amie des aînés, Demande de financement présentée par la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés, et devant être complétés le 31 janvier 2012 / Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche

**CE10 1291 - 11 août 2010**

Accepter une subvention de 300 000 \$ provenant de la Ministre responsable des aînés pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés se terminant le 31 janvier 2012 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel de 300 000 \$ et autoriser la Direction de la diversité sociale à affecter ledit montant à cette fin

**DESCRIPTION**

Le 5 novembre dernier, le MF lançait un appel de projets dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La Ville, ayant déjà réalisé cette démarche qui a donné lieu au Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, est admissible à un financement pour en assurer sa mise à jour.

Le MF finance 50 % du coût du projet et pour la Ville de Montréal, le soutien maximum prévu est de 150 000 \$. Ce soutien est conditionnel à une participation équivalente de la Ville en ressources humaines, matérielles ou financières. Le soutien financier versé par le MF doit être utilisé aux seules fins de la réalisation du projet de mise à jour du plan d'action. Le projet doit se réaliser dans les 24 mois suivant la signature d'une convention à intervenir entre la Ville et le MF à cet effet.

La Ville doit déposer les documents suivants :

- formulaire de demande de soutien dûment rempli;
- résolution du conseil municipal désignant la personne élue responsable du dossier « Aînés »; et,
- résolution du conseil municipal autorisant la demande de financement, mentionnant le type de projet à réaliser ainsi que la désignation du représentant de la Ville autorisé à déposer cette demande, à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes.

**JUSTIFICATION**

Le « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 » comporte sept engagements qui regroupent 104 actions se déclinant en 289 livrables. La mise à jour de ce Plan d'action représente une somme de travail considérable qui requiert des ressources financières et humaines adéquates. Le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2015 - 2016 offre à la Ville une opportunité d'en faire la mise à jour en bénéficiant des conditions requises pour assurer la faisabilité et la qualité de la démarche.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant requis pour la mise à jour du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 » s'élèverait à 300 000 \$, dont 50 % faisant l'objet de la présente demande de soutien financier au MF. La participation attendue et requise de la Ville sera de fournir l'équivalent en ressources humaines, matérielles ou financières.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'Action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet permettrait d'assurer la poursuite des efforts de la Ville visant à améliorer les conditions de vie des aînés montréalais de concert avec les partenaires communautaires et institutionnels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Décembre 2015**

Présentation au comité exécutif pour approbation

### **Printemps 2016**

Présentation, le cas échéant, au conseil municipal d'un projet de convention entre la Ville et le MF

Présentation aux élus responsables du développement social du projet de mise à jour du Plan d'action municipal pour les personnes aînées

Rencontre du comité de mise en œuvre (regroupant les unités d'affaires de la Ville) pour présenter le projet de mise en œuvre du Plan d'action ainsi que les étapes de réalisation et l'échéancier de travail

### **Printemps / Été 2016**

Collecte d'information sur les réalisations 2013-2015 auprès des unités d'affaires

### **Automne 2016**

Rédaction d'un portrait des réalisations 2013-2015

Présentation du portrait des réalisations 2013-2015 au comité des partenaires et au comité de mise en œuvre pour identification des priorités à retenir ou à établir pour 2017-2020

### **Hiver 2016**

Tenue de forums de consultation (présentation du portrait des réalisations de la Ville et identification des priorités selon les organismes et les personnes aînées)

### **Printemps 2017**

Analyse de la faisabilité des priorités retenues et élaboration d'un projet de Plan d'action 2017-2020

Révision et dépôt du projet de Plan d'action en Commission municipale sur le développement social et la diversité montréalaise

### **Été 2017**

Dépôt du Plan d'action municipal pour les aînés 2017-2020 au conseil municipal pour adoption et début de sa mise en œuvre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole CHOUINARD  
conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-12-09

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-12-11



**Dossier # : 1154784017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense de 424 217,97 \$, toutes taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016.
2. D'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2016 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 424 217,97 \$, toutes taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-09 00:49

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154784017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense de 424 217,97 \$, toutes taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est renouvelle annuellement son adhésion. La participation de Montréal aux diverses instances de l'UMQ, lui permet d'assumer pleinement son rôle de métropole du Québec au sein de l'organisation. Cette adhésion doit maintenant être renouvelée pour l'année 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0062 - 26 janvier 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$, taxes incluses.

CM14 0048 - 28 janvier 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses.

CM12 1118 - 17 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses.

CE12 0682 - 9 mai 2012 - Donner un accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec à compter du 1er janvier 2013 et mandater la Direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le conseil municipal à l'automne 2012.

**DESCRIPTION**

La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses représentants. Depuis 2014, M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens est aussi membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ. Aussi, le maire de Montréal, en plus d'être membre d'office du comité exécutif et du conseil d'administration, préside le Caucus des municipalités de la Métropole. Afin que Montréal puisse poursuivre son rôle d'influence

après du milieu municipal, Il est recommandé de renouveler l'adhésion pour l'année 2016. Il est aussi recommandé que pour l'année 2016, la Ville renouvelle son adhésion au Carrefour du capital humain, dont la mission consiste à informer, conseiller, former, représenter et assister professionnellement les membres de l'UMQ dans la gestion courante et le développement de leurs activités en matière de gestion des ressources humaines et des relations du travail, et ce, dans un esprit de concertation avec le milieu.

## **JUSTIFICATION**

L'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec lui permet entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De contribuer activement à la redéfinition des relations entre le milieu municipal et le gouvernement du Québec.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment le renouvellement des programmes d'infrastructures, la mise en oeuvre du pacte fiscal, le financement du transport en commun, la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la sécurité publique, l'environnement, etc.
- D'accueillir les Assises annuelles de l'UMQ. Les prochaines Assises qui se tiendront à Montréal sont prévues en 2017 dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

Les priorités de l'UMQ s'apparentent beaucoup à celles de la Ville de Montréal et son adhésion à l'organisme permet un effet de levier majeur dans le cadre de ses revendications.

Le renouvellement de l'adhésion au Carrefour du capital humain permet à Ville de Montréal, via le Service des ressources humaines, de profiter de services accrus en matière de relations du travail et de ressources humaines et ainsi agir de manière concertée avec les principaux partenaires municipaux afin de faire un contrepoids significatif aux diverses instances syndicales municipales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le calcul de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal est basé sur la cotisation de la deuxième ville la plus peuplée du Québec, soit la ville de Québec (536 100 habitants population du décret 2015), en y ajoutant 20%. Pour l'année 2016, ce montant s'élève à 384 621,73 \$, toutes taxes incluses. Une réserve à cette fin est prévue au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales - contribution à l'UMQ.

Le coût d'adhésion au Carrefour du capital humain est de 39 596,24 \$ pour l'année 2016. Ce montant est calculé en fonction de la masse salariale 2014 de la Ville de Montréal. Le paiement de cette cotisation sera pris à même le budget du Service des ressources humaines.

Le coût total de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2016, incluant le Carrefour du capital humain est de 424 217,97 \$ toutes taxes incluses.

Les crédits nécessaires à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec sont prévus au budget 2016 du Bureau des relations gouvernementales et municipales (351 211 \$ net de ristournes) et les crédits nécessaires à l'adhésion de la Ville de Montréal au Carrefour du capital humain (36 157 \$ net de ristournes) sont prévus au

budget 2016 du Service des ressources humaines. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense est de compétence locale.

La dépense sera imputée comme suit:

	2016
2101.0010000.202058.01819.54702.000000.0000.000000.000000.000000.000000 Bureau des relations gouvernementales et municipales Union des municipalités du Québec Cotisation versée à des associations	351 211 \$
2101.0010000.104006.01601.54702.000000.0000.000000.000000.000000.000000 Bureau du directeur principal Gestion du personnel Cotisations versées à des associations	36 157 \$
<b>TOTAL</b>	<b>387 368,00 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La représentation des élus montréalais sera sollicitée et permettra à Montréal d'assurer pleinement le leadership qui lui revient.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 7 décembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en relations gouvernementales

**ENDOSSÉ PAR**

Peggy BACHMAN  
Directrice

Le : 2015-12-04



**Dossier # : 1157163001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget additionnel de dépense de 653 562.59 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement / Autoriser le transfert du solde du budget 2015 (revenus et dépenses) de la section au budget 2016.

Il est recommandé de :

I. d'autoriser le report en 2016 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

II. d'autoriser un budget additionnel de dépense de 653 562.59 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-14 07:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1157163001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget additionnel de dépense de 653 562.59 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement / Autoriser le transfert du solde du budget 2015 (revenus et dépenses) de la section au budget 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Section de l'énergie et de l'environnement du SGPI (anciennement la DSTI) obtient, depuis 2009, l'autorisation de réinjecter les aides financières des projets d'efficacité énergétique dans le budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement. Ces aides financières servent à financer d'autres projets d'efficacité énergétique qui génèrent des économies et d'autres aides financières.

De plus, en octobre 2012, le CE autorisait la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie du SGPI (anciennement la DSTI) et la réinjection des aides financières (associées aux projets d'économie d'énergie) à son budget de fonctionnement pour le financement du plan d'économie d'énergie, et ce, au fur et à mesure de leur obtention.

Pour procéder à la réinjection des aides financières au budget de fonctionnement de la SGPI, le service des Finances demande que les montants soient précisés et autorisés annuellement par le CE, d'où le présent dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1985 – 17 décembre 2014 Autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 \$, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique, autoriser le Service de la gestion et affecter ce montant au budget 2014 de la Section énergie et environnement pour le financement du plan d'économie d'énergie et pour combler les budgets d'énergie déficitaires (économies captées mais non réalisées) des différents services et arrondissements, et autoriser le report en 2015 du solde du budget.

CE14 0153 – 5 février 2014 Autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 \$ pour l'année 2014, à la Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE12 2086 – 19 décembre 2012 Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses

de 340 758,97 \$ toutes taxes incluses, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE121677– 10 octobre 2012 Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières;

Réinvestir les économies au budget de fonctionnement de la Direction des immeubles pour réaliser des travaux non capitalisables permettant une réduction du déficit d'entretien de nos bâtiments;

Réinjecter les aides financières dans le budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie au fur et à mesure de leur obtention.

## **DESCRIPTION**

Plusieurs projets sont admissibles à des aides financières en efficacité énergétique. Le tableau en pièce jointe présente les différents projets de la SGPI ayant reçu une aide financière en efficacité énergétique en 2015.

Depuis janvier 2015, la Section Énergie et environnement du SGPI a reçu des aides financières pour un montant total de 653 562.59 \$. Ces aides proviennent de :

- Gaz Métro (109 936.65 \$);
- Hydro-Québec (495 404.63 \$)
- Énergie et Ressources naturelles - gouvernement du Québec (48 221.31 \$)

Le SGPI demande d'autoriser la réinjection des aides reçues, soit 653 562.59 \$ dans son budget de fonctionnement pour l'année 2015 et autoriser le transfert du solde du budget 2015 (revenus et dépenses) de la section au budget 2016.

## **JUSTIFICATION**

L'efficacité énergétique est une avenue incontournable pour diminuer les dépenses énergétiques, réduire les gaz à effets de serre, protéger nos ressources naturelles et diminuer le déficit d'entretien.

Ainsi, le SGPI compte réinvestir la totalité des aides financières pour :

- L'achat d'équipement électromécanique plus efficace (exemples : éclairage efficace, chaudières et chauffe-eau de haute efficacité, échangeurs de chaleur ou autres);
- La modernisation et centralisation de contrôles pour des systèmes électromécaniques;
- La conversion de systèmes de chauffage au mazout vers le gaz naturel ou l'électricité;
- Toutes autres dépenses prévues au Plan d'économie d'énergie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réinjection des aides financières permet une augmentation du budget de fonctionnement du SGPI tel que prévu au Plan d'économie d'énergie. Les économies d'énergie anticipées au terme de tous les projets amorcés et prévus dans le plan quinquennal (2013-2015) révisé sont d'environ 3.68 millions \$/an.

À ce jour, le solde du budget additionnel par réinjection des aides financières est de 290 951.15 \$. Avec le montant présentement demandé le montant total sera de 944 513.74 \$ .

La portion des 653 562.59 \$ assumée par l'agglomération a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité d'agglomération. La portion assumée par le central (corporatif et arrondissements) a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité centrale. Ainsi, le budget additionnel sera assumé à 6 % par l'agglomération, pour un montant de 38 325.00 \$, et à

94 % par le central, pour un montant de 615 237.59 \$.

Voir le tableau en pièce jointe pour la somme des aides financières reçues par bâtiment/projet.

Il est demandé d'autoriser un budget de dépenses additionnelles de 653 562.59 \$, équivalent à un budget de revenus additionnels provenant de l'aide financière obtenu. Ce budget de dépenses additionnelles devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière et consacré à des projets d'efficacité énergétique.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels en revenus et dépenses.

Le virement pour augmenter le budget de revenus et dépenses sera fait après la décision du comité exécutif.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réinjection des aides financières au budget de fonctionnement du SGPI est essentielle à la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Endosseur : Johanne Rouillard; Intervention : Johanne Côté

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David CHARETTE  
Ingénieur en mécanique

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-11-25

Johanne ROUILLARD  
Directrice par intérim - Exploitation  
immobilière\_ entretien et réparation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD  
Directrice par intérim - Exploitation  
immobilière\_ entretien et réparation

**Approuvé le :** 2015-12-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2015-12-08

CE : 30.006

2015/12/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1155075003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-12-02 13:55

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155075003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique recommande l'adoption des modifications proposées au règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D, révision 2, datée du 5 février 2015 en remplacement de l'annexe D révision 1 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées).

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées).

CG13 0429 - 26 septembre 2013 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 4A datée du 15 juillet 2013 en remplacement de l'annexe B révision 3 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées).

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D).

CG10 0085 - 25 février 2010 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe A révision 2, de l'annexe B révision 3 et de l'annexe C révision 2 datées du 16 juin 2009 en remplacement de l'annexe A révision 1, de l'annexe B révision 2 et de l'annexe C révision 1 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées).

CG08 0660 - 18 décembre 2008 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe A révision 1, l'annexe B révision 2 et l'annexe C révision 1 datées du 19 juin 2008 en remplacement de l'annexe A, de l'annexe B révision 1 et de l'annexe C du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées).

CG08 0041 - 31 janvier 2008 - Adoption de l'annexe B révision 1 datée du 22 février 2007 en remplacement de l'annexe B du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

## **DESCRIPTION**

### **A. Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (annexe C)**

Lors de la rencontre tenue le 11 juin dernier, le comité technique a étudié le guide d'entretien du règlement RCG 05-002 et propose des modifications suivantes :

1) Activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc : description bonifiée des activités déléguées concernant l'entretien des boîtes, des chambres de vannes et des chambres de compteurs, la détection et la réparation des fuites et bris, ainsi que la manipulation des vannes principales, ajout des coordonnées de la Direction de l'eau potable pour avis de travaux;

2) Activités d'entretien du réseau principal d'égout : description bonifiée des activités déléguées concernant l'inspection et le nettoyage des ponceaux, fossés et cours d'eau, ainsi que l'entretien des conduites principales, des regards, des stations de pompage, des

ponceaux, des bassins engazonnés et des fossés, ajout des coordonnées de la Direction de l'épuration des eaux usées pour avis de travaux.

L'annexe C « révision 3 » datée du 11 juin 2015, insérée en pièce jointe, reflète les modifications énoncées ci-dessus et remplacera l'annexe C « révision 2 » en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002.

### **B. Liste des activités déléguées d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout (annexe A)**

La liste doit être ajustée pour refléter les modifications apportées à l'annexe C.

L'annexe A « révision 3 » datée du 11 juin 2015, insérée en pièce jointe, remplacera l'annexe A « révision 2 » en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002.

### **JUSTIFICATION**

La révision du règlement de délégation RCG 05-002 et de ses annexes A et C, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération et l'opération du comité technique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle MARIN  
Agente technique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-07-16

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2015-07-28

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-12-02



**Dossier # : 1154368007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) » afin d'autoriser les utilisateurs de la planche à roulettes à circuler dans les pistes cyclables.

Il est recommandé :

D'adopter le Règlement modifiant le « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) » afin d'autoriser les utilisateurs de la planche à roulettes à circuler dans les pistes cyclables.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-11 07:56

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154368007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) » afin d'autoriser les utilisateurs de la planche à roulettes à circuler dans les pistes cyclables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur le transport et les travaux publics a procédé, en 2011, à une consultation sur le partage du réseau cyclable montréalais. Le rapport qu'elle a déposé dresse un portrait de l'utilisation du réseau cyclable montréalais et de la façon dont la cohabitation s'exerce entre les différents types d'utilisateurs.

À la lumière de cette analyse et des conclusions auxquelles elle aboutit, la Commission a formulé quinze recommandations dont l'une concerne principalement l'utilisation du réseau cyclable montréalais. Elle se lit comme suit :

Que l'utilisation du réseau cyclable soit réservée exclusivement aux usagers suivants :

1. Les cyclistes;
2. Les patineurs à roues alignées;
3. Les aides à la mobilité motorisées (AMM) et fauteuils roulants, en tenant compte des suites du projet pilote mené par l'INSPQ (R-3);
4. Les bicyclettes à assistance électrique (excluant les vélos électriques de type scooters dont la circulation est le résultat de l'effet exclusif d'une force motorisée pour lesquels des balises les définissant devraient être fixées dans les meilleurs délais).

Suite au dépôt de ces recommandations par la Commission à l'Administration municipale, le Règlement sur l'utilisation du réseau cyclable fut adopté par le Conseil d'agglomération le 18 décembre 2014 (RCG 14-043).

Le 25 mai dernier, une motion afin que la planche à roulettes soit reconnue comme un mode de transport actif et que son usage soit dorénavant autorisé sur le réseau cyclable montréalais a été adoptée par le Conseil municipal (CM). Le présent dossier a donc pour but d'effectuer la modification réglementaire requise afin de mettre en application cette résolution du CM.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0700 - 25 mai 2015 - Adoption d'une motion de l'opposition officielle pour reconnaître la planche à roulettes (skateboard) comme mode de transport actif;

CG14 0608 - 18 décembre 2014 - Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport ».

## **DESCRIPTION**

Le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) doit être amendé afin que la planche à roulettes soit autorisée à circuler sur le réseau cyclable montréalais.

Il est important de préciser que la modification apportée ne s'appliquera qu'au réseau cyclable qui relève de la compétence du Conseil d'agglomération seulement.

Les instances appropriées devront à leur tour modifier leurs règlements s'ils souhaitent autoriser la planche à roulettes sur les pistes cyclables qui relèvent de leur compétence. Ainsi :

- Les conseils de villes reconstituées devront modifier, si nécessaire, leur réglementation locale pour les pistes cyclables qui ne figurent pas au Plan de transport;
- Les 19 conseils d'arrondissement devront également modifier leur réglementation locale afin de permettre l'utilisation de la planche à roulettes (i) sur le réseau cyclable local et (ii) sur les pistes cyclables.

Par ailleurs, le fait d'apporter les modifications réglementaires mentionnées ci-dessus n'aura cependant pas pour effet d'autoriser l'utilisation de la planche à roulettes sur les pistes cyclables qui se trouvent dans les parcs. En effet, les tronçons du réseau cyclable situés dans les parcs sont assujettis à la réglementation applicable à ces parcs.

Enfin, en vertu des dispositions du Code de la sécurité routière, seules les pistes cyclables séparées physiquement des voies de circulation (notamment par un mail de béton ou par des délinéateurs), ou encore les voies cyclables situées dans les parcs (qui ne sont pas normalement utilisées par des véhicules routiers) pourront accueillir la planche à roulettes à la suite d'une modification réglementaire à cet effet. Les aménagements de type « chaussée désignée » et « bande cyclable » sont, quant à eux des « chaussées » au sens du Code de la sécurité routière puisqu'elles sont normalement utilisées pour la circulation des véhicules routiers. Ces aménagements cyclables sont par conséquent visés par l'interdiction de planche à roulettes prévue à l'article 499 du Code.

Les mêmes dispositions réglementaires devront également s'appliquer aux patins à roues alignées. Conséquemment, une modification doit être apportée au Règlement afin de s'assurer que son usage soit permis uniquement dans les pistes cyclables ou les sentiers polyvalents et non dans les bandes cyclables qui font partie de la chaussée, en vertu de l'article 499 du Code de la sécurité routière.

## **JUSTIFICATION**

Selon la motion, la planche à roulettes n'est pas qu'un sport récréatif, mais également un mode de transport actif pour plusieurs montréalais. Toutefois, la présence des planchistes est interdite sur la chaussée, en vertu du Code de la sécurité routière (CSR). D'où la nécessité de modifier le règlement actuel afin de leur permettre de circuler dans les pistes cyclables du réseau d'agglomération.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il est largement démontré que l'utilisation des modes de transport actif, tels le vélo, la marche et même la planche à roulettes contribue à une diminution des GES ainsi qu'à une meilleure qualité de vie et à une meilleure santé.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la modification réglementaire proposée au présent dossier n'est pas adoptée par le Conseil d'agglomération, la résolution du CM visant à autoriser l'usage de la planche à roulettes dans les pistes cyclables ne pourra être mise en application.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'a été prévue à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion suivi de l'adoption du règlement à une séance subséquente du conseil d'agglomération.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel D BÉDARD  
Cons. en aménagement - chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Serge LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2015-10-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-12-10



**Dossier # : 1155025005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent.

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-11-27 12:02

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155025005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer le programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies, relevant de la compétence du conseil municipal (Ville centre).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016,2017 et 2018, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018.

- \$ 7.6M : 54100 – Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies

Dans le cadre du Plan de transport adopté en 2008 par la Ville de Montréal, l'une des interventions consistait à élaborer un Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents (STI). Ce Plan, de concert avec différents partenaires en transport (STM, MTQ, Port de Montréal, etc.) a permis de créer une consolidation des besoins en terme de technologie pour le territoire montréalais. Le Plan stratégique est un outil clé de planification et de priorisation des projets STI et fournit une architecture de base qui permet d'arrimer les projets des différents partenaires entre eux. Le déploiement a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2020 avec un budget total de 25 M\$. Le Plan stratégique est un document d'orientation et constitue un guide que les partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans des investissements en système de transport. En se dotant d'un Plan stratégique STI, la Ville et ses partenaires se donnent les moyens de construire un réseau plus fiable, plus sécuritaire, plus performant, et qui répond aux attentes du Plan de transport (sécurité, augmentation du part modal du transport en commun et du transport actif, partage de l'information, etc.)

Ce Plan décrit les orientations à poursuivre, en appui aux principes d'un développement harmonieux de la mobilité, en collégialité avec les partenaires, dans le respect de

l'environnement et répondant aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population.

Le Plan de transport propose onze (11) projets à mettre en œuvre dans un horizon d'approximativement 10 ans.

1. Diffusion des informations du transport en commun et de la circulation (STI-1)
2. Géobase Montréal (STI-2)
3. Droit de passage prioritaire pour les véhicules d'urgence et le transport en commun (STI-3)
4. Centre de gestion de la mobilité urbaine (STI-4)
5. Gestion et coordination des urgences (STI-6)
6. Gestion des paiements électroniques (STI-8)
7. Système de communication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements (STI-11)
8. Gestion des opérations de construction et d'entretien (STI-5)
9. Gestion du transport collectif (STI-7)
10. Surveillance et contrôle de l'environnement (STI-9)
11. Gestion des données archivées (STI-10)

Trois (3) des onze projets( STI-2,STI-4 et STI-11) sont en développement et en implantation par la Division de l'exploitation du réseau artériel.

Les STI permettent aussi bien d'améliorer la gestion et l'exploitation des réseaux de transport que les services aux utilisateurs. La gamme des technologies considérées comprend toutes les applications de la télématique au domaine du transport, utilisant notamment l'électronique embarquée ou fixe, les télécommunications, les bases de données et d'information, les systèmes de régulation, les paiements électroniques, etc. La réalisation des projets inscrits dans ce Plan repose sur la disponibilité de ressources financières, et ce, à court, à moyen et à long termes. Le plan décennal permet ainsi d'assurer la pérennité de ce Plan stratégique en lui donnant les moyens de ses ambitions. Ce Plan est primordial pour la Ville et ses partenaires afin d'assurer une compatibilité entre les systèmes pour optimiser l'échange de données, pierre d'assise des STI. L'application de ces technologies permet d'assurer un service de qualité aux usagers du réseau artériel (cyclistes, piétons, bus, auto) en leur donnant de nouveaux moyens (information aux voyageurs, priorité aux autobus, localisation des véhicules d'urgences, etc.). Dans une perspective de transport durable, les STI viennent jouer un rôle important quant à l'optimisation des infrastructures existantes et quant au partage sécuritaire de celles-ci entre tous les modes de transport. Le Plan stratégique STI permettra de répondre aux objectifs de « Montréal 2025 – Imaginer, réaliser » quant aux infrastructures performantes et de se positionner au niveau international. Les STI s'avèrent un moyen efficace pour optimiser l'utilisation du réseau actuel en :

- assurant une mobilité efficace et efficiente pour l'ensemble des utilisateurs du réseau,
- augmentant l'aspect concurrentiel de l'autobus par rapport à l'automobile, tout en permettant la diffusion d'information pour les voyageurs,
- améliorant la gestion et l'exploitation du réseau.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

Ce règlement d'emprunt sert à financer :

- Acquisition et l'installation de 185 caméras de monitoring;
- Acquisition des équipements de télécommunication pour augmenter la capacité de l'anneau de télécommunication;
- Acquisition des commutateurs pour raccorder 10 réseaux de feux au centre de gestion de la mobilité urbaine;
- Conception et déploiement d'une base cartographique dynamique (Géo-Trafic) permettant de connaître en tout temps l'état général de l'ensemble des axes de circulation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 5 ans.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimensions aussi importantes que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40% des émissions.

Voulant optimiser son réseau actuel, la Ville de Montréal s'est donc penchée sur des solutions innovatrices afin de pallier les problèmes occasionnés par la congestion (sécurité, pollution). Une des solutions est l'application des systèmes de transport intelligent (STI). On entend par STI un « système interactif de collecte, de traitement et de diffusion d'information appliqué aux transports, basé sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication aux infrastructures et aux véhicules utilisés, de manière à améliorer la gestion et l'exploitation des réseaux de transport et des services aux utilisateurs qui y sont associés ». La Ville a donc développé un plan directeur à ce sujet afin de soutenir les déploiements de ces technologies.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite en 2016 et durant les années suivantes du plan directeur de système de transport utilisant les nouvelles technologies serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Poursuite des travaux du programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies: année 2016 et suivantes.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-19

Son Thu LÊ  
CHEF DE DIVISION

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-27



**Dossier # : 1155025004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic.

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-11-27 12:02

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155025004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus en 2016 et 2017 pour financer le programme de feux de circulation et d'équipement de gestion du trafic pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil municipal (Ville centre). Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 18 500 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 18.5M : 59002 – Programme de feux de circulation & Équipements de gestion du trafic

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra, désormais, à la Ville de développer un système intégré répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée. Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelque 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La Ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004 et le poursuit afin de répondre à l'échéancier de 2017 fixé par le ministère des Transports. Le fait de ne pas respecter cet échéancier mettrait la Ville en situation d'illégalité.

Le projet a été divisé en deux phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux d'environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel.

Depuis la réforme du financement des arrondissements, les feux de circulation sur le réseau local sont devenus de responsabilité centrale. Une troisième phase de mise aux normes des feux de circulation est donc nécessaire afin de compléter les travaux sous la responsabilité de la ville-centre. Cette phase sera aussi l'occasion de revoir les feux pour piétons de la première phase, en fonction des nouvelles pratiques de la Ville.

Ce règlement d'emprunt sert à financer l'achat des équipements et services suivants :

- des feux de piétons à décompte numérique;
- des feux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- des feux prioritaires pour les autobus (transport en commun);
- des fûts, potences et têtes de feux de circulation;
- des contrôleurs électroniques;
- des études de gestion de feux pour la synchronisation optimale des feux;
- des travaux de réalisation des systèmes de feux incluant les plans et devis.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite en 2016 et durant les années suivantes de l'achat de feux de circulation et d'équipement de gestion du trafic serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite de l'achat de feux de circulation et d'équipement de gestion du trafic: année 2016 et suivantes.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-19

Son Thu LÊ  
CHEF DE DIVISION

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-26

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-27



**Dossier # : 1155025003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-11-27 12:01

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155025003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, des investissements sont prévus en 2016 pour la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent au Quartier des Spectacles et dans le Vieux Montréal. Ces investissements, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération, permettront, d'une part, une optimisation de l'utilisation des principaux stationnements souterrains et d'autre part, une gestion intelligente du stationnement, un axe important de la ville intelligente. Il s'agit d'une solution dans un contexte où la recherche d'espaces de stationnement s'avère problématique.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 18 500 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0196 - 26 mars 2015. Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent.

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet de jalonnement dynamique des stationnements qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018.

- \$ 3.0M : 54101 – Jalonnement dynamique des stationnements

Ce règlement d'emprunt permet de financer:

- L'acquisition et l'installation des matériels de Jalonnement dynamique (panneaux à messages variables, fûts et potences);
- L'acquisition d'un outil de gestion centralisé qui sera déployé dans le CGMU.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le système de téléjalonnement dynamique des stationnements permettra à la Ville de Montréal de communiquer l'offre de stationnement aux automobilistes dans le Quartier des spectacles, mais aussi d'étendre ce service à d'autres quartiers afin d'améliorer l'accès au stationnement et de diminuer la circulation des véhicules à la recherche de places de stationnement. Cette démarche s'inscrit dans un plan global de gestion à distance des infrastructures de systèmes de transport intelligents.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite en 2016 et durant les années suivantes de l'implantation du stationnement intelligent serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Poursuite des travaux de l'implantation stationnement intelligent: année 2016 et suivantes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-19

Son Thu LÊ  
CHEF DE DIVISION

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-27



**Dossier # : 1151081005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés"

IL est recommandé :  
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-03 11:54

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1151081005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés"

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM15 1141 - 21 octobre 2015 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année s'établit à ,372 M \$

Les programmes à financer sont :

- Programme de remplacement du système automatisé de carburant pour ,278 M\$ (no 68097).
- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés pour ,094 M\$ (no 68103)

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence de la Ville centre.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différentes acquisitions sont prévues au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés à compter de 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude SAVAGE  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Claude SAVAGE  
Directeur

Le : 2015-11-27



**Dossier # : 1151081006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés"

Il est recommandé :

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-03 11:54

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151081006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés"

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).  
CM15 1141 - 21 octobre 2015 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2016 s'établit à ,410 M \$.

Les programmes à financer sont :

- Programme de remplacement du système automatisé de carburant pour ,307 M \$ (no 68097).
- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés pour ,103 M \$ (no 68103)

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différentes acquisitions sont prévues au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés à compter de 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude SAVAGE  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Claude SAVAGE  
Directeur

Le : 2015-11-27



**Dossier # : 1151081007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Il est recommandé :

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-03 11:54

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151081007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, l'Administration prévoit des investissements pour l'achat de véhicules et leurs équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM15 1141 - 21 octobre 2015 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 10 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2016 s'établit à 9,067 M\$.

- Programme de remplacement de véhicules pour 10 M\$ (nos : 68102 et 71076).

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 10 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence de la Ville centre.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différentes acquisitions sont prévues au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement de doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour l'achat de véhicules et leurs équipements à compter de 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude SAVAGE  
Directeur

### **ENDOSSÉ PAR**

Claude SAVAGE  
Directeur

Le : 2015-11-27



**Dossier # : 1151081008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 20 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Il est recommandé :  
Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 20 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-03 12:04

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151081008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 20 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, l'Administration prévoit des investissements pour l'achat de véhicules et leurs équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).  
CM15 1141 - 21 octobre 2015 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 20 M \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2016 s'établit à 19,207 M \$.

- Programme de remplacement de véhicules pour 20 M \$ (nos : 68102, 71076 et 71080).

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 20 M\$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différentes acquisitions sont prévues au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement de doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour l'achat de véhicules et leurs équipements à compter de 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Claude SAVAGE  
Directeur

Claude SAVAGE  
Directeur

CE : 50.001

2015/12/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151079008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de consultation publique sur le Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Il est proposé de déposer le rapport de consultation publique sur le Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

**Signé par** Dominique OLLIVIER **Le** 2015-12-08 11:34

**Signataire :**

Dominique OLLIVIER

---

Présidente de l'OPCM  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151079008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de consultation publique sur le Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 20 juillet 2015, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir des audiences publiques sur le Projet de règlement P-04-047-166 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du CE15 1446 demandant à ce que l'Office soit mandaté, 5 août 2015  
Résolution du CM15 1016 mandatant l'Office le 17 août 2015

**DESCRIPTION**

Puisque la révision du Plan d'urbanisme est imminente, le présent projet de modification visant sa concordance avec le Schéma se limite à des éléments de conformité et de cohérence. Ainsi, le règlement de concordance porte principalement sur les dispositions du Document complémentaire du Plan d'urbanisme, les affectations, les densités, de même que sur les transports. Il comporte aussi une mise à jour des limites territoriales à la suite des défusions municipales et de la terminologie relative à la législation ayant été modifiée au cours des dernières années. Enfin, le règlement de concordance règle le problème de répétitions de dispositions présentes à la fois au Plan d'urbanisme et au Schéma, et ce, principalement dans le Document complémentaire. L'ensemble des modifications proposées touchent donc la plupart des cartes et illustrations du Plan d'urbanisme et une partie du texte.

**JUSTIFICATION**

Les modifications proposées découlent de la révision du Schéma d'aménagement et de développement effectuée en janvier 2015 et entrée en vigueur le 1er avril 2015, et des exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 58) obligeant l'adoption d'un règlement de concordance par la Ville de Montréal dans les six mois suivant son adoption. Ce projet de modification précède la révision prochaine du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers du dossier n'ont pas été examinés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le rapport a voulu prendre en compte des préoccupations des citoyens qui portaient notamment sur la difficulté pour la population de se démêler dans les divers documents de planification et sur l'actualisation de la terminologie. Plusieurs interventions ont démontré le problème d'accessibilité du Plan d'urbanisme, notamment en termes de clarté de langage ou encore de compréhension des méthodes utilisées, peu propices à l'appropriation des enjeux par les citoyens. C'est pourquoi, en plus de recommander l'adoption du Projet de règlement, la commission a cru bon de formuler certaines recommandations ou suggestions visant à mieux outiller les citoyens et à rendre plus claire la continuité méthodologique entre les divers éléments (PMAD, Schéma d'aménagement, Plan d'urbanisme, etc.).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lorsqu'il sera rendu public, le rapport sera déposé sur le site Internet de l'Office et un communiqué de presse sera émis.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport sera rendu public le 16 décembre et déposé au conseil municipal du 25 janvier 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s/o

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc DORAY  
Secrétaire général

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-08

Dominique OLLIVIER  
Présidente de l'OPCM



**Dossier # : 1144233003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information et rétroaction de l'avis Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal et des recommandations émises par le Conseil des Montréalaises.

Il est recommandé :  
de prendre acte du dépôt auprès du conseil municipal de la Ville de Montréal, de l'avis *Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal*, produit par le Conseil des Montréalaises.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-14 10:37

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144233003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information et rétroaction de l'avis Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal et des recommandations émises par le Conseil des Montréalaises.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des Montréalaises a publié une importante recherche et des recommandations sur l'ascension professionnelle des femmes cadres à la Ville de Montréal en 2008. Afin de suivre l'évolution de la situation, le Conseil des Montréalaises a réalisé une mise à jour des données statistiques et des actions posées par l'Administration pour favoriser l'augmentation du nombre de femmes dans des postes de cadre. Il dépose de nouvelles recommandations auprès du conseil municipal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM08 0463 du 16 juin 2008**

Dépôt de l'étude et de l'avis sur l'ascension professionnelle des femmes cadres à la Ville de Montréal.

**CM04 0410 du 18 mai 2004**

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

**DESCRIPTION**

Cet avis du Conseil des Montréalaises intitulé *Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal* est déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal. Il met à jour les recommandations formulées dans son avis de 2008, qui se basait sur une étude menée en 2007-2008 : *L'ascension professionnelle des femmes cadres à la Ville de Montréal* . Il présente également la situation des femmes cadres entre 2008 et 2015 ainsi que des données sur la place des femmes dans l'ensemble de l'effectif de la Ville afin de voir comment cette situation se compare à celles des femmes cadres. Depuis 2008, le Conseil des Montréalaises a suivi de près l'évolution du dossier et publie ce

nouvel avis en 2016 afin de proposer des actions qui permettront de garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal pour les années à venir.

## **JUSTIFICATION**

Selon le règlement 04-064, le conseil exerce, entre autres, les fonctions suivantes : il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine et soumet ses recommandations.

Depuis sa création en 2004, le Conseil des Montréalaises s'est doté de plans d'action qui comportent divers axes dont un qui touche aux problématiques de la Ville comme employeur. Comme des milliers de femmes sont à l'emploi de l'Administration, leurs conditions de travail préoccupent les membres. De ce fait, l'ascension professionnelle des femmes cadres est apparue comme une question d'importance et le Conseil des Montréalaises croit que la Ville peut prendre des moyens pour la favoriser. D'ailleurs la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, adoptée par le conseil municipal en 2008 traite de cette question et souligne que des efforts restent à faire pour assurer une présence paritaire des femmes dans les lieux décisionnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la production de ce document sont pris dans le budget de fonctionnement annuel du Conseil des Montréalaises.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au cœur du développement durable. De plus, le CM limite le nombre de copies imprimées à 300, dans le respect de la norme FSC.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Conseil des Montréalaises souhaite que son avis fasse l'objet d'une réponse écrite et d'un suivi par les élu-e-s et les fonctionnaires impliqués dans le dossier de l'ascension professionnelle des femmes cadres. Les recommandations de l'avis visent à favoriser l'ascension professionnelle des femmes cadres par la mise en place de moyens concrets au sein de l'administration.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la suite du dépôt de l'avis au conseil municipal, le document sera disponible sur le site Web du Conseil des Montréalaises et sera envoyé aux partenaires de la Ville et du CM qui sont concernés par le sujet abordé.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt à la séance du conseil municipal du 25 janvier 2016 et lancement public le 29 janvier 2016, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine POIRIER  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-12-10

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-12-14



**Dossier # : 1151159004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :  
de prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-14 09:15

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151159004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le président du comité exécutif, M. Pierre D. Desrochers, a déposé aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 25 novembre 2015 (volet ville centrale) et du conseil d'agglomération le 26 novembre 2015 (volet agglomération) le *Budget de fonctionnement 2016 des arrondissements, des services centraux, des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal*. Conformément aux mandats reçus du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour la Commission sur les finances et l'administration et à l'article 73 de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la Commission de la sécurité publique, les commissions ont étudié publiquement, les 27 et 30 novembre et du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2015 inclusivement, le budget de fonctionnement 2016 des services municipaux, les budgets des sociétés paramunicipales, des organismes de la Ville et de la Société de transport de Montréal. Leurs représentants ont répondu aux questions des citoyens et des membres des deux commissions. Tel que prévu, les commissions se sont réunies en séance de travail afin de délibérer et de soumettre des recommandations. L'adoption de ces dernières s'est produite lors des assemblées publiques de chacune des commissions le 7 décembre 2015.

Enfin, les rapports de chacune des commissions ont été déposés aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 9 décembre 2015 (volet ville centrale) et du conseil d'agglomération le 10 décembre 2015 (volet agglomération).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0670 – 26 novembre 2015 - Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et mandat à la Commission de la sécurité publique pour l'étude du budget du Service de police et du Service de sécurité incendie

CM15 1381 – 25 novembre 2015 - Mandat à la Commission sur les finances et

l'administration pour l'étude du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

CG15 0165 – 26 mars 2015 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

CM15 0333 – 23 mars 2015 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2015

## **DESCRIPTION**

Le processus d'étude publique s'étant déroulé dans un délai très court, les rapports font état uniquement du déroulement des assemblées et des recommandations des commissions. Les rapports des commissions ont été déposés aux instances et aux dates mentionnées précédemment.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'étude publique a nécessité la parution d'un avis public dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone, le 13 novembre 2015. Ces avis précisait l'horaire et les modalités de participation. Les documents afférents ont été rendus publics dès leur dépôt au conseil municipal le 25 novembre 2015.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement, l'hôtel de ville de Montréal, les hôtels de ville des villes liées, sur le site internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. De plus, une invitation a été expédiée à plus de 200 individus et organismes intéressés par le sujet. Aussi, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. Le rapport des commissions ont été déposés sur le site internet des commissions: [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane CÔTÉ  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-14

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-12-14